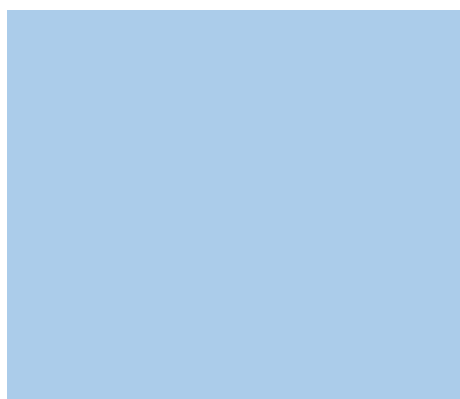
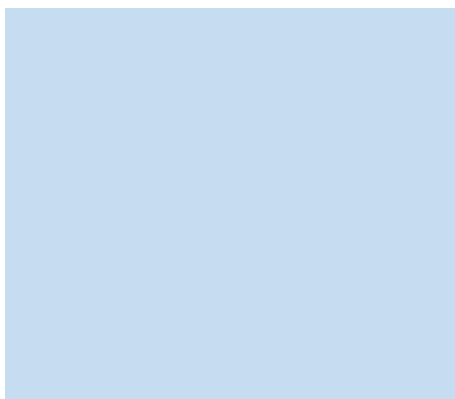


Rapport annuel 2005

Rapport financier



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement investit dans les banques et entreprises essentielles au renforcement de l'économie de marché dans 27 pays, de l'Europe centrale à l'Asie centrale. Son capital est détenu par 60 gouvernements et deux institutions internationales.

Les investissements de la BERD, qui concernent quasiment toutes les catégories d'entreprises et d'institutions financières, prennent essentiellement la forme de prêts et de prises de participation. Ils doivent faire progresser la transition vers l'économie de marché et observer les normes de gouvernance les plus élevées. La BERD ne s'implique pas dans des projets susceptibles d'être financés dans les mêmes conditions par le secteur privé. Pour soutenir ses activités d'investissement, elle maintient le dialogue avec les gouvernements pour promouvoir l'état de droit et la démocratie.

Rapport annuel 2005

Rapport financier

02 Principaux repères

03 Résultats financiers

États financiers

- 16 Compte de résultat
- 17 Bilan
- 18 Variations des capitaux propres
- 19 Tableau de financement
- 20 Principes comptables
- 27 Stratégies de gestion des risques
- 39 Notes annexes aux états financiers

55 Résumé des fonds spéciaux

Responsabilité en matière d'information financière

- 58 Responsabilité de la Direction
- 59 Rapport des auditeurs indépendants

60 Rapport des auditeurs indépendants

Le rapport annuel 2005 de la BERD est constitué de deux volumes distincts : la présentation annuelle et le rapport financier, qui comprend les états financiers et les notes explicatives.

Ces deux volumes sont publiés en allemand, en anglais, en français et en russe. Des exemplaires peuvent être fournis gratuitement par le Bureau des publications de la BERD :

One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Principaux repères

Résultats financiers 2001-2005

(en millions d'euros)

	2005	2004 ¹	2003 ¹	2002 ¹	2001 ¹
Produit d'exploitation ¹	1 543,9	658,6	538,1	330,7	379,5
Charges et dotation aux amortissements ¹	(218,9)	(189,8)	(198,6)	(218,5)	(206,7)
Bénéfice brut d'exploitation	1 325,0	468,8	339,5	112,2	172,8
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties	200,6	(67,2)	(11,3)	(45,5)	(15,6)
Bénéfice net de l'exercice	1 525,6	401,6	328,2	66,7	157,2
Réserves et bénéfices non distribués	4 656,1	1 686,0	911,7	619,7	488,7
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties (total cumulé)	351,6	539,5	505,4	570,3	617,5
Total des réserves et des provisions	5 007,7	2 225,5	1 417,1	1 190,0	1 106,2

¹ Les amendements apportés en 2005 aux normes internationales d'information financière ainsi que les interprétations de ces normes se sont traduits par un certain nombre de changements apportés aux principes comptables de la Banque, comme l'indique le chapitre "Principes comptables" des états financiers. Les chiffres des exercices précédents ont été retraités conformément aux nouveaux principes comptables.

Résultats opérationnels

	2005	2004	2003	2002	2001	Total cumulé 1991-2005
Nombre de projets	151	129	119	102	102	1 301
Financement de la BERD (en millions d'euros)	4 277	4 133	3 721	3 899	3 656	30 313
Mobilisation des ressources (en millions d'euros)	6 221	8 799	5 307	4 862	6 212	64 095
Valeur totale des projets (en millions d'euros)	10 498	12 932	9 028	8 761	9 868	94 408

Résultats financiers

La BERD a enregistré un résultat net après dotation aux provisions et ajustements comptables de 1,5 milliard d'euros en 2005, contre 401,6 millions d'euros en 2004 (après retraitement tenant compte du changement de méthode comptable en 2005). Cette hausse est due notamment aux bénéfices significatifs réalisés sur la cession de titres de participation et aux plus-values latentes imputables à la variation en juste valeur des investissements dans des entreprises associées et des fonds de placement à haut risque, deux domaines soumis par nature à des fluctuations.

En 2005, la Banque a révisé ses estimations de provisionnement au titre de la dépréciation du portefeuille.¹ Cette révision est due à l'évolution des meilleures pratiques en matière d'application des modèles de provisionnement pour perte encourue sur la base du portefeuille. Elle s'est traduite par une réduction de 186 millions d'euros des provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts, qui a été reprise via le compte de résultat. Le bénéfice net de la Banque avant plus-values latentes sur les titres de participation et prise en compte de l'impact de la nouvelle estimation de provisionnement s'est élevé à 1 milliard d'euros en 2005, contre 275,6 millions d'euros (après retraitement) en 2004 sur une base équivalente.

Les frais administratifs de la BERD, avant report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan, sont restés dans les limites du budget en euros, grâce à la poursuite de la discipline budgétaire et à un contrôle efficace des dépenses. Si la monnaie de présentation des états financiers de la Banque est l'euro, la majeure partie des frais administratifs est libellée en livres sterling. Ces frais, y compris la dotation aux amortissements, se sont élevés à 160,7 millions de livres sterling, contre 138,1 millions de livres sterling en 2004. En euros, les frais administratifs ont augmenté de 29,6 millions par rapport à l'exercice précédent, atteignant 224,6 millions d'euros (2004 : 195 millions d'euros).² Cette augmentation est notamment due à un paiement de 22,9 millions d'euros (15,3 millions de livres sterling) lié aux plans de retraite de la Banque. Elle résulte d'ajustements visant à renforcer ces plans pour prendre en compte les états de services antérieurs du personnel et d'un changement de l'estimation actuarielle des passifs du régime à prestations déterminées.

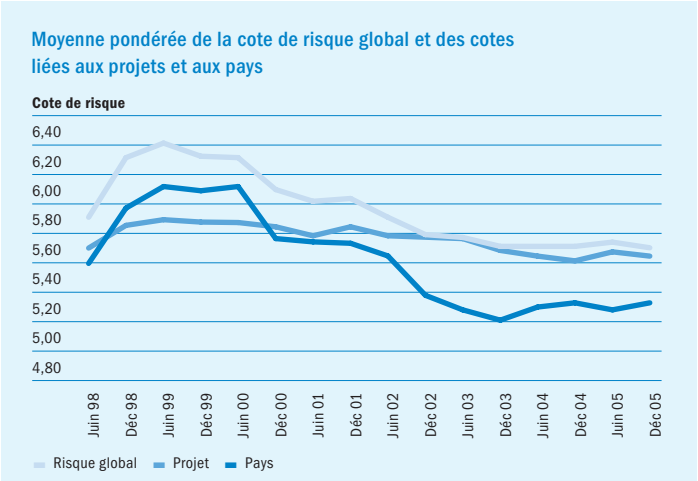
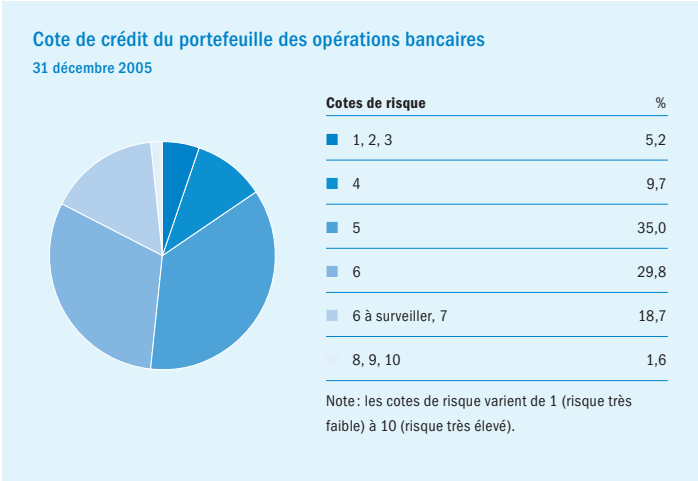
Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice net de 1,5 milliard d'euros (2004 après retraitement : 321,9 millions d'euros) après répartition des dépenses, des provisions et des gains générés par le capital libéré. Ces chiffres traduisent une augmentation d'une année sur l'autre des bénéfices réalisés sur la cession de titres de participation, ainsi que des plus-values latentes sur la variation en juste valeur des participations dans des entreprises associées et des investissements dans des fonds de placement à haut risque, et d'une baisse des provisions de portefeuille au titre des prêts et garanties. Exclusion faite de la variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères, les opérations de la Trésorerie ont produit un bénéfice net de 56,4 millions d'euros (2004 : 74,9 millions d'euros) après répartition totale des dépenses et des gains générés par le capital libéré. Compte tenu de l'impact de 6,1 millions d'euros des couvertures ne répondant pas aux critères, la Trésorerie a enregistré pour l'exercice un bénéfice net de 62,5 millions d'euros (2004 : 79,7 millions d'euros).

Des restructurations réussies et une amélioration générale du portefeuille de prêts des opérations bancaires ont permis une réduction en 2005 de la valeur des prêts dépréciés, avec l'amélioration de la cote de risque de plusieurs projets. Au 31 décembre 2005, la Banque détenait 11 prêts dépréciés avec des actifs d'exploitation totalisant 35 millions d'euros, contre 17 prêts dépréciés (85,8 millions d'euros) fin 2004. Sur la différence, 32,7 millions d'euros résultaient de passages en pertes et profits. Fin 2005, les provisions pour les opérations bancaires s'élevaient au total à 323,5 millions d'euros (2004 : 507,5 millions d'euros). En termes d'actifs d'exploitation³, ces chiffres représentaient 0,7 % des prêts souverains (2004 : 3 %) et 5,3 % des prêts non souverains (2004 : 7,9 %). La baisse des provisions a été principalement due à la révision de l'estimation de provisionnement au titre de la dépréciation du portefeuille.

En 2005, la Banque a constitué une réserve pour pertes sur prêts pour conserver un montant de bénéfices non distribués, dans les capitaux propres, égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné via le compte de résultat de la Banque. Au 31 décembre 2005, la réserve pour pertes sur prêts s'élevait à 292 millions d'euros.

Avant 2005, la Banque évaluait ses titres non cotés au coût historique, moins les provisions pour dépréciation à la date du bilan. Après une révision de ses techniques d'évaluation, la Banque a examiné en 2005 la juste valeur de son portefeuille de titres non cotés. Le 1^{er} janvier 2005, elle a repris la provision de portefeuille pour dépréciation non identifiée et les provisions individualisées pour dépréciation identifiée de titres non cotés, et les a retraitées en juste valeur. Les réserves de la Banque ont ainsi enregistré une augmentation nette de 245 millions d'euros.

Les réserves de la Banque sont passées de 1,7 milliard d'euros (après retraitement) fin 2004 à 4,7 milliards d'euros fin 2005. Cette augmentation reflète notamment les bénéfices nets de l'année et une augmentation en juste valeur des titres de participation dans des entreprises non associées (hormis les fonds de placement à haut risque). Sur l'ensemble des réserves de la Banque, environ 2,5 milliards d'euros sont constitués de plus-values latentes de participations et d'actifs de trésorerie. 292 millions d'euros représentent la réserve pour pertes sur prêts et 187,6 millions d'euros la réserve spéciale, ce qui laisse 1,7 milliard d'euros de réserves générales non soumises à restrictions.



Opérations bancaires

Volume annuel des opérations et portefeuille

En 2005, le volume annuel des opérations⁴ a été de 4,3 milliards d’euros pour 151 projets (2004 : 4,1 milliards d’euros pour 129 projets). Il s’agit du plus haut niveau d’engagements annuels signés par la BERD à ce jour, en augmentation de 3 % en volume et de 17 % en nombre d’opérations par rapport aux chiffres de 2004. Les prises de participation et opérations assimilées ont représenté 16 % du volume des nouvelles opérations. 76 % des projets ont concerné le secteur privé. Les opérations restructurées comprises dans le volume annuel des opérations se sont élevées à 131,4 millions d’euros.

Le volume net cumulé a atteint 30,3 milliards d’euros fin 2005 (2004 : 25,3 milliards d’euros). Cofinancements compris, ce volume représente une valeur totale de projets de 94,4 milliards d’euros (2004 : 78,5 milliards d’euros). Le portefeuille de l’encours net des engagements de la Banque est passé de 15,3 milliards d’euros fin 2004 à 16,8 milliards d’euros fin 2005. Des remboursements importants liés aux conditions particulièrement fluctuantes du marché et à des projets arrivant à maturité ont limité l’incidence sur le portefeuille du volume annuel des opérations, la croissance du portefeuille atteignant 10 %.

Le nombre et le volume des projets en cours de développement se sont accrus en 2005, avec l’approbation de 165 projets par le Conseil d’administration. Il s’agit de prêts et de prises de participation de la Banque pour un total de 4,8 milliards d’euros, contre 4,4 milliards d’euros pour 150 projets en 2004. En 2005, le volume des projets approuvés par le Conseil d’administration a atteint un niveau annuel record. Fin 2005, le total des projets approuvés par le Conseil, net des annulations, s’élevait à 33,8 milliards d’euros (2004 : 28,8 milliards d’euros).

Le total des décaissements bruts s’est élevé à 2,2 milliards d’euros en 2005, soit une baisse par rapport au niveau record enregistré en 2004 (3,4 milliards d’euros). Les actifs d’exploitation représentaient 12 milliards d’euros fin 2005 (2004 après retraitement : 10,8 milliards d’euros), dont 7,8 milliards d’euros d’encours de prêts décaissés et 4,2 milliards d’euros d’encours de participations décaissées mesurées en juste valeur.

En 2005, la Banque a suscité un niveau sensiblement supérieur de cofinancements, pour un montant de 2,6 milliards d’euros. Elle a mobilisé 1,9 milliard d’euros provenant d’institutions de cofinancement commercial, 338 millions d’euros de cofinancement officiel, 326 millions d’euros d’institutions financières internationales et 42 millions d’euros d’agences de crédit à l’exportation.

¹ Les provisions pour dépréciation de prêts non désignés individuellement comme dépréciés sont calculées sur la base du portefeuille. La méthode utilisée pour l’évaluation de cette dépréciation est appliquée à l’encours net des décaissements à la date d’arrêté des comptes.

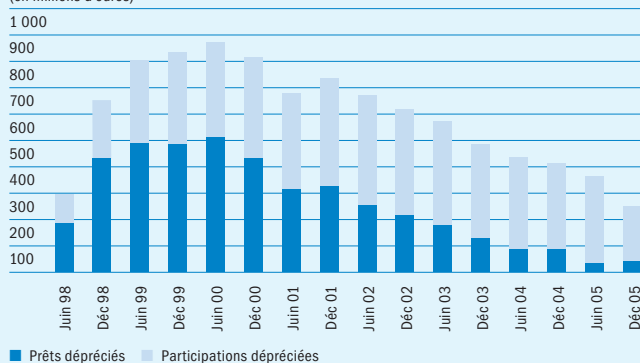
² Le report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements s’est élevé à 5,7 millions d’euros au cours de l’exercice (2004 après retraitement : 5,2 millions d’euros). Les frais généraux, amortissements compris, déclarés pour l’exercice se sont élevés à 218,9 millions d’euros (2004 après retraitement : 189,8 millions d’euros).

³ Les actifs d’exploitation comprennent l’encours net des décaissements et les corrections en juste valeur, le cas échéant.

⁴ Les engagements contractés par la Banque pendant une période donnée (depuis le début de l’exercice), déduction faite des annulations ou cessions de ces engagements pendant la même période.

Actifs dépréciés

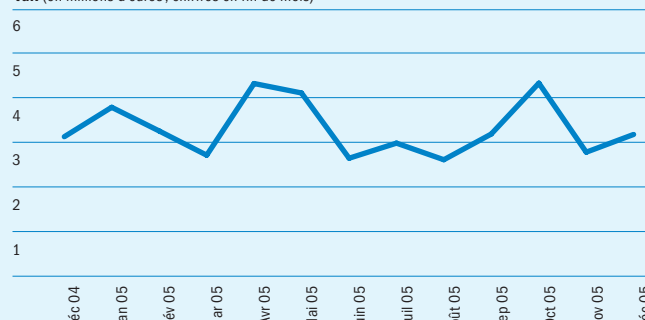
(en millions d'euros)



Total de la VaR – limite générale 18 millions d'euros

(10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 %, conforme aux normes de la BRI)

VaR (en millions d'euros; chiffres en fin de mois)



Par ailleurs, les activités de la Banque ont continué d'être fermement soutenues par les donateurs, y compris le programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement. Au 31 décembre 2005, le volume net cumulé des opérations s'élevait ainsi à 30,3 milliards d'euros pour une valeur totale de projets de 94,4 milliards d'euros.

Risques de portefeuille

Les procédures de cotation internes sont décrites en détail dans les états financiers à la section "Risque de crédit des opérations bancaires" du chapitre consacré aux stratégies de gestion des risques. Tous les projets et pays d'opérations se voient attribuer une cote de 1 à 10, 1 reflétant un risque très faible et 10 un risque très élevé.

Compte tenu de la nature des marchés sur lesquels la BERD opère et de son mandat en matière de transition, la majorité de ses opérations, au moment de leur approbation, sont cotées entre 4 et 6 dans des conditions normales (soit, approximativement, l'équivalent des cotes BBB à B de Standard & Poor). Au 31 décembre 2005, 74,5 % du portefeuille des prêts et prises de participation étaient classés dans les cotes de risques 4 à 6 (2004 : 76,0 %).

Le portefeuille de la BERD a continué de s'améliorer en 2005, à la faveur des bons résultats de l'économie russe, de la poursuite de l'intégration de huit pays d'opérations dans l'Union européenne (UE) et de la bonne résistance économique dont a généralement fait preuve la région. Cette tendance a entraîné une revalorisation de la cote de crédit de plusieurs pays d'opérations, tant par les agences de cotation indépendantes que par les services de cotation internes de la Banque. La taille du portefeuille douteux (prêts et prises de participation dans les cotes de risque 7 à 10), qui avait connu une croissance rapide après la crise des marchés de capitaux en 1998, a diminué de plus de 20 %. On a également assisté à une diminution marquée des actifs dépréciés, qui a confirmé la nette tendance à la baisse observée au cours des quatre dernières années.

Actifs dépréciés

Lorsque des éléments objectifs indiquent qu'un actif est déprécié, la différence entre le coût historique du prêt et la valeur nette actuarielle de ses futures rentrées de trésorerie est reprise en compte de résultat. Les prises de participation dépréciées sont celles pour lesquelles il existe des signes objectifs de dépréciation, le recouvrement futur de l'investissement se trouvant donc remis en question. Les projets sont généralement examinés tous les six mois pour identifier une éventuelle dépréciation; néanmoins certains

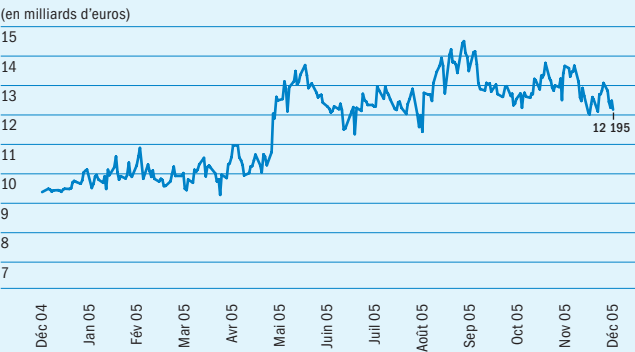
événements peuvent déclencher un examen anticipé et plus fréquent. Dans de tels cas, le recouvrement potentiel est estimé et il est procédé à une constitution de provisions ou à un ajustement en juste valeur.

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des actifs dépréciés de la Banque.

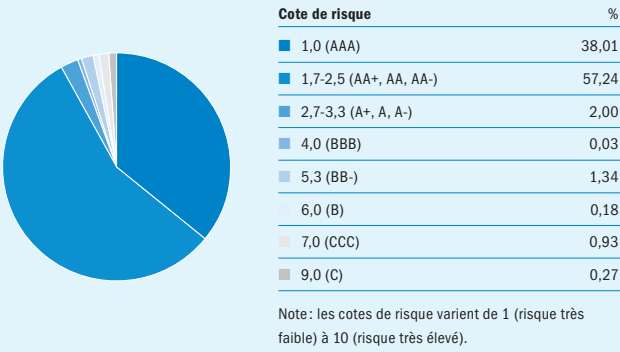
Le portefeuille d'actifs dépréciés de la Banque a atteint son niveau record à la mi-2000, à la suite de la crise russe de 1998. Depuis lors, grâce à l'amélioration ou à la restructuration réussie de certains projets et à quelques passages en pertes et profits, le niveau de ces actifs a enregistré une baisse substantielle. Au 31 décembre 2005, les actifs dépréciés représentaient 2,5 % de l'encours net des décaissements, contre 4 % au 31 décembre 2004 et 10,8 % au 31 décembre 2000.

Les passages en pertes et profits nets (après reprise consécutive à des projets précédemment passés en pertes et profits) ont été de 56,5 millions d'euros en 2005 (2004 : 76,3 millions d'euros).

Évolution du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie en 2005



Cotation du risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie
31 décembre 2005



Résultats financiers

Les opérations bancaires ont enregistré un bénéfice net (après affectation des dépenses, provisions et affectation des gains du capital) de 1,5 milliard d'euros en 2005, contre un bénéfice net de 321,9 millions d'euros (après retraitement) en 2004 sur une base équivalente. En 2005, la Banque a révisé ses estimations de provisionnement au titre de la dépréciation du portefeuille. Cette révision a eu pour effet une réduction de 186 millions d'euros de la provision de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts. Si l'on ne tient pas compte du report des commissions d'ouverture et d'engagement, le revenu d'exploitation des opérations bancaires en 2005 – 1,5 milliard d'euros – a nettement dépassé le montant enregistré en 2004 (611,0 millions d'euros après retraitement). Deux éléments majeurs ont contribué à cette augmentation : des plus-values significatives réalisées sur la cession de titres de participation (639,9 millions d'euros, contre 122,4 millions d'euros en 2004) et des plus-values latentes imputables à la variation en juste valeur des investissements dans des entreprises associées et des fonds de placement à haut risque (366,2 millions d'euros).

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations sensibles d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres. Pour une opération donnée, la cession est principalement liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prendra fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ces parts sur le marché ou de gré à gré. Ces fluctuations devraient se poursuivre, les variations en juste valeur des participations dans des entreprises associées et des fonds de placement à haut risque étant portées au compte de résultat.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements gérés par la Trésorerie se situait à 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2005 (2004 après retraitement : 8,5 milliards d'euros). Ce chiffre comprenait 7,6 milliards d'euros de créances représentées par un titre, 1,5 milliard d'euros de placements avec nantissements et 3,8 milliards d'euros de placements auprès d'établissements de crédit (y compris les pensions sur titres).

À la fin de 2005, 3,6 % des actifs de trésorerie étaient gérés par huit gestionnaires externes indépendants. Ces portefeuilles sous gestion externe comprenaient 20,4 millions d'euros (2004 : 15,3 millions d'euros) pour les opérations sur taux en euros⁵ et 442,7 millions d'euros (2004 : 334,5 millions d'euros) pour les opérations sur des actifs adossés à des titres hypothécaires en dollars EU cotés AAA. Ces montants sont placés auprès de gestionnaires indépendants pour pouvoir bénéficier de leur savoir-faire technique et pour disposer d'un indice de rendement externe. Ces gestionnaires sont tenus de suivre les procédures que la Banque applique à la gestion interne de ses fonds.

Risques de trésorerie

Pour gérer ses risques, la Banque distingue les risques de marché, de crédit, opérationnels, de liquidité et de règlement.

Risque de marché

Au 31 décembre 2005, la valeur à risque (VaR)⁶ du portefeuille de trésorerie de la Banque, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours, était de 3,2 millions d'euros⁷ (2004 : 3,1 millions d'euros). La VaR moyenne au cours de l'exercice était de 3,3 millions d'euros, les valeurs variant entre 2,7 millions d'euros et 4,2 millions d'euros.

Les valeurs de la VaR en fin de mois⁸ témoignent d'une utilisation limitée de la limite de VaR approuvée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des placements de trésorerie, soit 18 millions d'euros.

Dans le cadre de l'exposition au risque de marché des activités de trésorerie, la VaR des portefeuilles en gestion interne s'est établie à 1,8 million d'euros fin 2005 (VaR en 2004 : 1,3 million d'euros). Au cours de l'année, la fourchette s'est située entre 0,6 million d'euros et 4,7 millions d'euros. La taille des portefeuilles en gestion interne auxquels correspondent ces chiffres était de 12,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005 (2004 : 8,2 milliards d'euros).

Les risques de marché encourus sur les placements sous gestion externe présentaient en fin d'exercice une valeur à risque de 0,7 million d'euros (2004 : 1,3 million d'euros) pour le programme d'opérations libellées en euros et de 0,8 million d'euros (2004 : 0,7 million d'euros) pour le programme libellé en dollars EU.

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,1 million d'euros en fin d'exercice (2004 : 0,1 million d'euros). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'année 2005 et n'a jamais dépassé 0,9 million d'euros. Les taux d'intérêt ont continué à représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque.

L'exposition au titre des options de taux d'intérêt a connu une baisse substantielle au cours de l'exercice, dans la mesure où la plupart des positions ont été fermées ou sont arrivées à terme. En outre, une position d'options de vente sur indices boursiers a été prise dans la deuxième partie de l'exercice à titre de couverture. Toutefois, la VaR sur options⁹ n'a représenté qu'une fraction de la VaR totale en 2005, cela tout particulièrement en fin d'exercice, où la VaR sur options a été négligeable (2004 : 0,2 million d'euros).

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a augmenté d'une année sur l'autre, s'établissant à 12,2 milliards d'euros au 31 décembre 2005, contre 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Cette augmentation, qui s'est produite principalement pendant le deuxième trimestre, est due en partie à l'appréciation du dollar EU par rapport à l'euro (une partie notable des actifs de la Trésorerie sont libellés en dollars EU, alors que le risque de trésorerie est mesuré en euros) et en partie à un passage des instruments garantis (par exemple, les engagements de revente) aux instruments financiers.¹⁰

Dans l'ensemble, la qualité de crédit du portefeuille de la Trésorerie a été stable : La cote de crédit moyenne¹¹ pondérée par le risque maximal des contreparties était de 1,83 au 31 décembre 2005, contre 1,82 à la fin de l'exercice précédent.

La moyenne pondérée de la cote des 10 % de risques les moins bien notés est passée de 3,84 fin 2004 à 3,58 fin 2005.¹² De manière plus significative, le pourcentage d'opérations de la Trésorerie de première qualité¹³ s'est également amélioré (97,3 % fin 2005, contre 96,5 % en 2004), le risque supplémentaire concernant surtout des actifs adossés à des titres (ABS) cotés AAA et des banques cotées AA. La Trésorerie est exposée à quelques émetteurs de qualité inférieure par suite de la décote subie il y a plusieurs années par quelques investissements ABS cotés AAA à l'origine par d'importantes agences de cotation externes.

Résultats financiers

Les opérations de la Trésorerie ont enregistré un bénéfice d'exploitation de 56,4 millions d'euros en 2005 après allocation des dépenses et des gains générés par le capital, mais avant variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères. Ces chiffres sont à comparer avec un bénéfice d'exploitation de 74,9 millions d'euros sur la même base pour 2004. Après la variation en juste valeur de 6,1 millions d'euros sur les couvertures ne répondant pas aux critères, le bénéfice des opérations de la Trésorerie pour l'année s'est élevé au total à 62,5 millions d'euros (2004 : 79,7 millions d'euros).

Financement

Emprunts

La politique de la BERD en matière d'emprunts répond à deux grands principes : d'une part, équilibrer la moyenne d'échéances de ses actifs et de ses passifs pour réduire les risques de refinancement et, d'autre part, se procurer au moindre coût les ressources à long terme dont elle a besoin pour ses opérations.

Au 31 décembre 2005, le total des emprunts s'élevait à 16,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 3 milliards d'euros par rapport à 2004. Sur les 3 milliards d'euros d'augmentation, environ 1,5 milliard d'euros sont dus à des emprunts supplémentaires – principalement à court terme – tandis que 1,5 milliard d'euros sont dus à l'influence des fluctuations de taux de change et des variations de juste valeur. 63 nouvelles opérations en monnaies entièrement convertibles ont été réalisées dans le cadre du programme d'emprunt à moyen et long terme, à un taux moyen après swap égal au LIBOR moins 40 points de base. L'encours des emprunts à moyen et à long terme en fin d'exercice avait une durée de vie moyenne de 7,8 ans au 31 décembre 2005, soit une légère baisse par rapport à 2004 (8,3 ans). Environ 141,5 millions d'euros ont également été levés dans le cadre de la première émission obligataire en roubles réalisée en Russie, d'un montant de 5 milliards de roubles.

Outre les emprunts à moyen et long terme, la rubrique "Dettes représentées par un titre" inclut les émissions à court terme que la Banque utilise pour la gestion des avoirs en espèces.

Capital

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, le capital libéré atteignait 5,2 milliards d'euros, avec presque deux millions d'actions souscrites. La huitième et dernière tranche de l'augmentation de capital est devenue exigible en avril 2005. Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à la valeur actuelle pour tenir compte des versements à venir.

L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre s'élevait au total à 24,4 millions d'euros fin 2005 (2004 : 18,1 millions d'euros). Il existe également un retard d'encaissement pour un montant supplémentaire de 12,5 millions d'euros sous forme de billets à ordre déposés (2004 : 3,2 millions d'euros). Sur le total de l'encours des arriérés, soit 36,9 millions d'euros, un montant de 29,5 millions d'euros correspond à l'augmentation de capital.

Adéquation du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Aux termes de la résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler le capital social autorisé de la Banque, le portant à 20 milliards d'euros. Cette augmentation a permis à la Banque de poursuivre l'application de sa stratégie opérationnelle dans le long terme.

⁵ Dans le programme euro, un montant notionnel est alloué aux gestionnaires qui interviennent sur les positions de taux. Au 31 décembre 2005, la valeur notionnelle du programme était de 358,6 millions d'euros.

⁶ Les chiffres présentés ici sont fondés sur une VaR à 99 % sur un horizon de 10 jours, afin de permettre la comparaison entre institutions. Le risque de marché est toutefois suivi quotidiennement en interne sur la base d'une perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque (eVaR) à 95 % sur un horizon de 1 jour, avec des limites fixées en unités correspondantes. Le document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de la Trésorerie, en date du 2 avril 2004, a adopté l'eVaR en remplacement de la VaR comme méthode de mesure de l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change. Les valeurs eVaR ont été suivies pendant plusieurs années avant d'être adoptées dans le but de définir les limites appropriées. De même, les calculs de VaR continuent d'être produits et suivis quotidiennement (voir définitions au chapitre consacré aux stratégies de gestion des risques dans le présent rapport).

⁷ Cela signifie que la Banque a une chance sur cent de subir une perte d'au moins 3,2 millions d'euros sur une période de dix jours de bourse, par suite de variations défavorables des taux d'intérêt et de change.

⁸ Le risque de marché est suivi quotidiennement pour les portefeuilles en gestion interne et le portefeuille en gestion externe d'opérations libellées en euros. Pour le portefeuille en gestion externe d'opérations libellées en dollars EU, les données relatives au risque de marché sont produites chaque semaine par un spécialiste extérieur.

⁹ La VaR sur les options est conçue pour prendre en compte les aspects non linéaires de la répartition des pertes et profits potentiels du portefeuille d'options de la Banque.

¹⁰ Alors que l'exposition sur les instruments garantis est fondée sur un pourcentage du montant nominal, celle sur les instruments financiers est fondée sur la totalité de ce montant.

¹¹ Selon l'échelle de cotation interne de la Banque, où 1,70 équivaut à une cotation externe AA+/Aa1/AA+ de Standard & Poor/Moody/Fitch Ratings et où 2.00 équivaut à une cote externe AA/Aa2/AA.

¹² Soit d'un niveau intermédiaire entre BBB-/Baa2/BBB et BBB+/Baa1/BBB+ à un niveau légèrement supérieur à BBB+/Baa1/BBB+.

¹³ Soit un niveau BBB-/Baa3/BBB- ou supérieur.

La BERD utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. Aux termes de l'Article 12 de l'Accord portant création de la Banque (l'Accord), le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations ne doit à aucun moment dépasser le montant total de son capital social net d'obligations, de réserves et d'excédents, c'est-à-dire un ratio 1 : 1 entre les engagements et les fonds propres. L'Article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net des obligations, des excédents et de la réserve générale.

En application de l'Article 5.3 de l'Accord, le Conseil des gouverneurs doit examiner au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. La Banque a commencé en 2005 un examen de ses ressources en capital, qui s'achèvera en 2006. Cet examen porte notamment sur les questions ci-après : analyse de l'impact sur la transition et des activités opérationnelles de la Banque, évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région, élaboration de la stratégie de développement du portefeuille et choix des objectifs à moyen terme, enfin analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation du capital de la Banque à l'avenir.

La mesure traditionnelle de la marge d'adéquation du capital est examinée et complétée au moyen d'une analyse des risques qui fait intervenir l'accord révisé de Bâle 2004 sur les fonds propres (Bâle II) ainsi que le modèle de capital-risque de la Banque. L'analyse initiale indique que la Banque devrait disposer de fonds propres suffisants pour mettre en œuvre sa stratégie opérationnelle sur la période 2006-2010 en tenant compte des hypothèses de risques et des hypothèses financières mentionnées. L'examen indique également que la Banque s'appuie sur de solides fonds propres et souligne la nécessité d'orientations financières prudentes axées sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme. La Banque pourra ainsi maintenir une activité opérationnelle suivie compatible avec les risques significatifs à moyen terme liés à ses projets, aux incertitudes touchant certains secteurs et pays d'opérations et à l'instabilité des marchés financiers.

Charges

Exprimés en livres sterling, les frais généraux, dotation aux amortissements non comprise, ont atteint 148,3 millions de livres sterling en 2005, soit une augmentation de 22,1 millions de livres sterling, ou de 18 %, par rapport à 2004.

Les coûts de personnel ont été de 102,9 millions de livres sterling, soit 19,8 millions de livres sterling de plus que l'année précédente (2004 : 83,1 millions de livres sterling), par suite d'une charge ponctuelle de 15,3 millions de livres sterling liée à la restructuration des plans de retraite de la Banque. Cette restructuration inclut des ajustements visant à renforcer ces plans pour prendre en compte les états de services antérieurs du personnel et un changement de l'estimation actuarielle des passifs du régime à prestations déterminées.

La Banque continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. Exprimés en euros, amortissement compris, les frais généraux de la BERD ont atteint 224,6 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 15 % par rapport à 2004 (195 millions d'euros) qui reflète l'augmentation des coûts de personnel. Un programme de couverture sterling/euro pour les dépenses budgétaires a produit un bénéfice de 7,7 millions d'euros.

En 2005, la Banque a différé 5,7 millions d'euros de coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements sur le bilan, conformément à l'IAS 18 (2004 après retraitement : 5,2 millions d'euros). Ces coûts, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement correspondantes (38,2 millions d'euros contre 48 millions d'euros en 2004), seront comptabilisés en intérêts perçus sur la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Le total des frais généraux et de l'amortissement a donc atteint 218,9 millions d'euros pour l'exercice (2004 après retraitement : 189,8 millions d'euros).

Provisions

Avant 2005, la Banque évaluait ses titres non cotés au coût historique, moins les provisions pour dépréciation à la date du bilan. Après perfectionnement de ses techniques d'évaluation, la Banque a examiné en 2005 la juste valeur de son portefeuille de titres non cotés. Le 1^{er} janvier 2005, elle a libéré la provision de portefeuille pour dépréciation non identifiée et les provisions individualisées pour dépréciation identifiée de titres non cotés, et les a retraitées en juste valeur. Les réserves de la Banque ont ainsi enregistré une augmentation nette de 245 millions d'euros.

Le niveau des provisions de la BERD constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts pour les risques non souverains est fixé en fonction d'une évaluation des risques. Cette évaluation est effectuée par la Vice-Présidence chargée de la gestion des risques et s'applique au mois du décaissement. Une méthode distincte, qui tient compte du risque et du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, est appliquée à tous les prêts souverains. Le cas échéant, la Banque constitue des provisions individualisées pour faire face à la dépréciation identifiée d'actifs, après un examen approfondi au cas par cas. Le montant des provisions est fixé en fonction de l'encours des décaissements nets à la date d'arrêté des comptes.

En réponse à l'évolution des meilleures pratiques en matière d'application des modèles de provisionnement dits pour perte encourue sur la base du portefeuille, la Banque a révisé en 2005 son estimation de provisionnement. Elle a estimé qu'une période de survenance réduite pour les pertes était appropriée dans le cas des prêts à faible cote de risque (1 à 6) et qu'un renforcement des provisions était requis dans le cas des prêts plus risqués (cotés 6 à surveiller et 7). En conséquence, les provisions de portefeuille ont enregistré une baisse nette de 186 millions d'euros.

En 2005, la Banque a constitué une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver dans les capitaux propres un montant de bénéfices non distribués. Ce montant est égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné via le compte de résultat de la Banque.

La reprise réalisée en 2005 au titre des provisions pour prêts et garanties (200,6 millions d'euros) a été scindée entre les provisions de portefeuille pour la dépréciation non identifiée de prêts et de garanties, qui ont représenté un montant net total de 187,2 millions d'euros, contre une charge de 90,6 millions d'euros en 2004, et les provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts, qui ont représenté un crédit net de 13,4 millions d'euros en 2005, contre 23,4 millions d'euros en 2004. Un fort redressement de l'actif faisant suite à la restructuration des projets, qui sont donc repassés des provisions individualisées aux provisions générales pour un montant de 35,7 millions d'euros, ont presque entièrement compensé les nouvelles provisions individualisées constituées pendant l'exercice (22,3 millions d'euros).

Ainsi, les provisions pour les prêts des opérations bancaires s'élevaient à 323,5 millions d'euros fin 2005 (2004 : 507,5 millions d'euros), soit 0,7 des prêts souverains (2004 : 3 %) et 5,3 % des prêts non souverains (2004 : 7,9 %).

Perspectives pour 2006

La BERD a prévu dans son budget un solide bénéfice en 2006. Les résultats sont cependant soumis à l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers.

Rapports et informations complémentaires

La BERD applique les conventions comptables appropriées des institutions financières du secteur privé.

Une section du Rapport financier est consacrée à la publication des informations en matière de gestion du risque. Elle comprend un commentaire sur le risque de crédit et le risque de marché.

Gouvernance d'entreprise

La Banque est résolue à appliquer des critères rigoureux de gouvernance. L'ensemble des responsabilités et des mécanismes de contrôle associés est clairement défini pour garantir que ses activités soient menées de façon transparente et responsable. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système d'équilibre des pouvoirs fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (l'Accord), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés par des cadres et des agents.

Le Conseil des gouverneurs, qui représente les 62 actionnaires, est investi de tous les pouvoirs dans le cadre de la BERD. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Le Conseil d'administration et ses comités

Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est responsable de la conduite des activités et des politiques de la Banque en général. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration a constitué trois comités pour faciliter ses travaux :

- le Comité d'audit ;
- le Comité du budget et des questions administratives ;
- le Comité de la politique financière et des opérations.

La composition de ces comités en 2005 est indiquée dans la partie "Présentation annuelle" du Rapport annuel.

En avril 2005, le Conseil a approuvé un document relatif aux procédures et au mandat des comités du Conseil d'administration (*Procedures and Terms of Reference of Board Committees*). Ce document traite des changements apportés aux travaux des comités, en tenant compte des développements récents en matière de gouvernance d'entreprise, de l'évolution des pratiques des autres institutions financières internationales et de la révision du mandat du Comité d'audit, décidée en avril 2004.

Ces changements ont permis d'améliorer la gouvernance de la Banque en actualisant (i) les procédures de travail du Comité directeur et des comités du Conseil d'administration ainsi que (ii) les mandats du Comité du budget et des questions administratives et du Comité de la politique financière et des opérations.

En 2005, le Comité d'audit a poursuivi le développement de ses activités. Pendant l'année, le Comité d'audit a mené des consultations qui ont permis l'approbation par le Conseil d'administration du nouveau statut du Département Évaluation. Ce département devient ainsi indépendant de la Direction de la Banque et rend compte exclusivement au Conseil d'administration. Le Comité d'audit a tenu des réunions bilatérales avec l'auditeur externe de la Banque ainsi qu'avec la direction pour étudier les questions relatives aux finances, à la comptabilité, à la gestion des risques, à l'évaluation des projets, à la déontologie, au contrôle interne et à l'audit. Le Comité a également continué d'examiner les états financiers annuels et trimestriels de la Banque avant leur publication. Le Conseil d'administration est chargé d'évaluer les résultats et l'efficacité du Comité d'audit.

La Banque a examiné et comparé les principales caractéristiques de plusieurs cadres de contrôle interne avant d'adopter la procédure intitulée *Internal Control – Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).¹⁴ Ce cadre, qui a été adopté – ou est sur le point de l'être – par d'autres institutions financières internationales constitue un modèle des meilleures pratiques internationales, notamment celles en vigueur aux États-Unis. L'unité COSO et Gestion du risque opérationnel a été créée le 1^{er} janvier 2005 pour coordonner le processus de certification annuelle des procédures de contrôle interne de l'information financière et poursuivre l'amélioration de la gestion du risque opérationnel. Cette unité rend compte directement au Vice-Président responsable des finances pour ce qui concerne le processus de certification et travaille en étroite collaboration avec le Contrôleur. Pour ce qui concerne la gestion du risque opérationnel, l'unité rend compte directement au Vice-Président chargé de la gestion des risques et travaille en étroite collaboration avec le Directeur de la gestion des risques.

La certification annuelle des procédures de contrôle interne s'attache à identifier, décrire et consigner les principaux modes de contrôle interne de l'information financière. Cette opération concerne l'ensemble de la Banque et est coordonnée par la Vice-Présidence chargée des finances. Les principaux services impliqués dans les procédures de contrôle et les rapports financiers sont identifiés après un examen des comptes annuels. Chaque service décrit ses procédures et ses principaux modes de contrôle sur les rapports financiers et les soumet à un test pour en vérifier l'efficacité. Cette information est ensuite utilisée par la Direction de la Banque pour sa déclaration relative à l'efficacité des procédures. Les auditeurs externes vérifient ensuite le système de test mis en œuvre par la Direction ainsi que les documents relatifs aux systèmes de contrôle avant de donner leur opinion sur la déclaration.

¹⁴ Paru en français sous le titre *La pratique du contrôle interne – COSO Report* (n.d.t.)

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs ; il est le représentant légal de la Banque et conduit l'institution selon les orientations fournies par le Conseil d'administration.

Comité exécutif

Le Comité exécutif, présidé par le Président de la Banque, est constitué des Vice-Présidents et des autres principaux responsables de l'institution.

Déontologie

La Banque dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie, dirigé par le Responsable de la déontologie, qui rend compte directement au Président et – chaque année ou en tant que de besoin – au Comité d'audit. Le Responsable de la déontologie est chargé de promouvoir une bonne gouvernance et le respect de l'éthique professionnelle dans l'ensemble des activités de la Banque, conformément aux meilleures pratiques internationales. Les attributions du Responsable de la déontologie sont vastes : questions de diligence en matière d'intégrité, confidentialité, gouvernance, éthique, conflits d'intérêt, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes et prévention de la fraude et de la corruption. Le Bureau de la déontologie peut également diligenter des enquêtes en cas de fraude, de corruption ou d'autres fautes. Il est également chargé de former et de conseiller, en tant que de besoin, les collaborateurs appelés à siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation. L'approbation des nouvelles opérations et l'examen par la Banque des opérations existantes comportent des éléments de diligence en matière de finance et d'intégrité.

En outre, le Responsable de la déontologie est responsable du fonctionnement du Mécanisme de recours indépendant, qui permet à la Banque de mieux jouer son rôle d'institution comptable de son action en examinant les plaintes relatives aux projets qu'elle finance. Une décision de principe a également été prise, selon laquelle la Banque produira et publiera sur son site internet un rapport anti-corruption. Ce rapport relèvera de la responsabilité du Bureau de la déontologie.

Afin de renforcer l'indépendance du Responsable de la déontologie, le titulaire de ce poste ne peut être relevé de ses fonctions par le Président – en sa qualité de responsable du personnel – qu'en accord avec les orientations fournies par le Conseil d'administration.

Risque opérationnel

La BERD définit les risques opérationnels comme tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit et de marché. En font partie les risques de perte résultant de processus et systèmes internes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. Les risques incluent :

- les erreurs ou omissions dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse des domaines de l'exécution, de l'engagement ou du traitement ou par suite de documents juridiques erronés ;

- les erreurs dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle, comme par exemple dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadaptée ou insuffisante du personnel ou encore le manque de qualifications ;
- les erreurs ou insuffisances dans les systèmes d'appui aux transactions et la planification insuffisante des mesures de redressement en cas de crise, y compris les erreurs dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les événements extérieurs ; et
- les atteintes portées à la réputation de la BERD, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement.

La BERD ne tolère pas les pertes matérielles dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont mises en place après évaluation attentive du risque par rapport au rendement. La sauvegarde de la réputation de la BERD est essentielle et le risque en la matière a donc été inclus dans la définition du risque opérationnel qu'elle établit. La BERD s'attache en toutes circonstances à prendre des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, il y a lieu de citer avant tout les normes élevées d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que le système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- le Code de conduite de la Banque ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la politique de la Banque en matière de communication et d'information ;
- des procédures d'intégrité et de diligence applicables aux clients, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de communication et d'enquête visant d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris les soupçons de fraude ;
- la politique de la Banque en matière de gestion de l'information ; et
- les procédures en matière d'appels d'offres et d'achats, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

La Vice-Présidence chargée de la gestion des risques est responsable du développement du mécanisme de gestion du risque opérationnel et du suivi de sa mise en œuvre. En janvier 2005, l'unité COSO et Gestion du risque opérationnel a été créée spécifiquement pour améliorer la gestion de ce risque et fournir un cadre et une structure d'ensemble permettant de soutenir le travail des responsables appelés à contrôler et à gérer au quotidien les risques opérationnels. Par ailleurs, cette unité coordonne la certification des procédures de contrôle interne de l'information financière. Il est ainsi possible de réunir des données exhaustives en matière de procédures de contrôle financier à des fins de gestion du risque opérationnel et de limiter le chevauchement des tâches. L'unité COSO et Gestion du risque opérationnel formule également des propositions qui sont débattues et examinées par le Groupe de gestion du risque opérationnel qui met en œuvre à l'échelle de la Banque les orientations et techniques relatives à la gestion du risque opérationnel.

Le Groupe de gestion du risque opérationnel est constitué de hauts responsables de la BERD susceptibles d'être confrontés dans leurs activités normales à un niveau particulièrement élevé de risque opérationnel. En 2005, ces responsables étaient les suivants : le Vice-Président chargé de la gestion des risques, le Vice-Président chargé des finances, le Directeur des affaires juridiques, le Responsable de la déontologie, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur de l'informatique, le Trésorier, le Directeur du secrétariat du Comité des opérations, le Directeur des ressources humaines, le Directeur principal chargé de l'administration, de la passation des marchés et de l'Unité des services de consultants, le Secrétaire général adjoint, le Directeur de la gestion du risque de trésorerie, le Responsable de la communication interne, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de l'unité COSO et gestion du risque opérationnel. Le Groupe de gestion du risque opérationnel a pour mission de développer et de coordonner les procédures de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel et de veiller à ce qu'elles soient mise en œuvre dans l'ensemble des activités de l'institution.

Le cadre actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD comprend une définition établie (voir plus haut), la catégorisation de différents événements pouvant entraîner des pertes afin d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs-clés pour mesurer ces risques et l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'autoévaluation. Les services de la BERD ont déterminé leur exposition au risque opérationnel et ont évalué les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque inhérent ou antérieur. L'impact de chaque risque (inhérent et postérieur à la procédure) a été évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. Après l'achèvement de l'exercice d'autoévaluation, une série de réunions consacrées aux types de produits et de risques dans les différents services de la Banque ont été organisées pour valider les résultats et accroître l'homogénéité entre les services.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. En 2004, la Banque a mené à bien, grâce à des

ressources internes et externes, un projet visant à permettre la certification, dans le Rapport financier annuel, de l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière grâce au cadre de contrôle interne COSO. Une déclaration de certification annuelle est signée par le Président et le Vice-Président chargé des finances et est soumise à la vérification et à l'approbation des auditeurs externes de la Banque. La première certification a été effectuée pour le Rapport financier de 2004. Elle est renouvelée chaque année. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment des rapports au Conseil d'administration et à ses comités. La Direction a accès à des informations détaillées afin de suivre la mise en œuvre des plans stratégiques, l'exécution des budgets et l'efficacité des procédures de contrôle financier.

Auditeur externe

Les auditeurs externes sont désignés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans. Un même cabinet d'audit ne peut exécuter plus de deux mandats consécutifs de quatre ans. Les auditeurs externes réalisent un audit annuel qui indique si, selon leur opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque. Ils déterminent également si les états financiers ont été présentés conformément aux normes internationales d'information financière et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. En outre, les auditeurs externes examinent la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émettent une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de leur audit annuel, les auditeurs externes rédigent une lettre de gestion à l'intention du Conseil d'administration, qui est examinée en détail avec le Comité d'audit et qui indique l'opinion des auditeurs externes sur l'efficacité des mesures de contrôle interne et diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Le Comité d'audit évalue une fois par an la qualité du travail de l'auditeur externe.

La politique de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe pose certaines conditions. L'auditeur externe n'est pas autorisé à offrir des services hors audit, sauf dérogation particulière accordée dans l'intérêt de la Banque et soumise à l'approbation du Comité d'audit, ou au titre de conseils en matière de coopération technique pour des projets de clients.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point pour rémunérer son personnel une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ; et
- de motiver et d'encourager d'excellents résultats.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les rémunérations et les primes seraient fonction des résultats.

Les primes sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Les primes, bien qu'elles constituent un élément important de la rémunération totale, représentent un pourcentage limité du traitement de base.

Les membres du Conseil d'administration, le Président et les Vice-Présidents de la BERD ne bénéficient pas des primes. Le Conseil des gouverneurs fixe la rémunération des administrateurs et du Président, et le Conseil d'administration détermine celle des Vice-Présidents.

Rémunérations

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire. En outre, les cadres peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats.

Tous les membres du personnel bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée – ainsi que les administrateurs, le Président et les Vice-Présidents – sont couverts par une assurance médicale, participent au plan de retraite de la Banque et peuvent être admis à recevoir une indemnité en cas d'emprunt immobilier au titre de leur résidence principale. Les cadres engagés pour travailler au siège de la Banque alors qu'ils résident en dehors du Royaume-Uni peuvent recevoir des indemnités pour faciliter leur réinstallation ainsi qu'une indemnité de logement qui peut être utilisée pour le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier. Ces cadres, s'ils ne sont pas citoyens britanniques, peuvent recevoir une indemnité d'études pour leurs enfants à charge.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel de la BERD sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du salaire et de la situation personnelle. Les membres du personnel de la BERD étant soumis à cet impôt interne, les traitements et émoluments versés par la Banque sont exonérés d'impôt sur le revenu au Royaume-Uni.

Le Président et les Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et bénéficie généralement d'un contrat à durée déterminée de quatre ans. Son salaire et ses indemnités sont approuvés par les gouverneurs. Le Président ne perçoit pas de primes.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et bénéficient généralement de contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs salaires et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents ne perçoivent pas de primes.

Au mois de décembre 2005, le salaire net d'impôt interne de chacun de ces responsables était le suivant :

Président	223 834 livres sterling
Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	209 559 livres sterling
Vice-Président chargé des finances	193 946 livres sterling
Vice-Président chargé de la gestion des risques	193 946 livres sterling
Vice-Président chargé des ressources humaines et de l'administration	172 842 livres sterling

Le Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs et leur mandat est généralement de trois ans. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les salaires des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes avantages que les membres du personnel mais ne reçoivent pas de primes.

Les salaires nets d'impôt interne récemment approuvés pour ces postes sont les suivants :

Administrateur	105 177 livres sterling
Administrateur suppléant	87 297 livres sterling

Équipe de direction

L'équipe de direction comprend les membres du Comité exécutif de la Banque ainsi que les directeurs de groupes d'affaires, les directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (pour lesquels les informations sont présentées plus haut) est composé de 17 personnes qui perçoivent des salaires nets d'impôt interne compris entre 105 697 et 140 307 livres sterling, avec une prime moyenne de 26 % en 2005.

États financiers

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 7 mars 2006.

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2005	Note annexe	31 décembre 2005 En millions d'euros	31 décembre 2004 En millions d'euros, après retraitement
Intérêts et produits assimilés			
Prêts		416,9	310,3
Titres à revenu fixe et autres		363,3	236,9
Intérêts et charges assimilés		(410,0)	(222,9)
Intérêts nets perçus		370,2	324,3
Commissions nettes perçues	3	19,4	17,6
Dividendes		97,8	53,2
Plus-values nettes des participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4	488,6	126,0
Plus-values nettes des participations disponibles à la vente	5	552,5	108,7
Bénéfices/(pertes) nets des actifs de trésorerie disponibles à la vente	6	10,0	(1,7)
(Pertes)/bénéfices nets des activités de courtage et opérations de change	7	(0,7)	25,7
Variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères	8	6,1	4,8
Produit d'exploitation		1 543,9	658,6
Frais administratifs	9	(201,8)	(173,4)
Dotation aux amortissements		(17,1)	(16,4)
Bénéfice brut d'exploitation		1 325,0	468,8
Provisions pour dépréciation des prêts et garanties	10	200,6	(67,2)
Bénéfice net de l'exercice		1 525,6	401,6

Les notes des pages 20 à 54 font partie intégrante des états financiers.

Bilan

		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
		En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros, après retraitement
Au 31 décembre 2005					
Note annexe					
Actif					
Créances sur les institutions de crédit		3 800,1		684,5	
Créances garanties		1 475,3		1 645,1	
		5 275,4		2 329,6	
Créances représentées par un titre	11				
Aux fins de transaction		709,4		832,3	
Disponibles à la vente		6 908,0		5 293,4	
		7 617,4		6 125,7	
			12 892,8		8 455,3
Autres actifs	12				
Instruments financiers dérivés		2 318,2		2 622,0	
Autres		1 137,3		597,3	
			3 455,5		3 219,3
Investissements sous forme de prêts	13				
Prêts		7 819,3		7 613,3	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(323,5)		(507,5)	
		7 495,8		7 105,8	
Titres de participation	14				
Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat		1 550,0		226,8	
Participations disponibles à la vente		2 629,3		2 425,0	
		4 179,3		2 651,8	
			11 675,1		9 757,6
Actifs incorporels	15		16,2		18,1
Biens immobiliers technologie et matériel de bureau	16		12,3		13,6
Capital libéré à recevoir	19		326,6		567,7
Total de l'actif			28 378,5		22 031,6
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit		978,1		913,3	
Dettes représentées par un titre	17	15 929,4		12 965,6	
			16 907,5		13 878,9
Autres passifs	18				
Instruments financiers dérivés		356,6		570,2	
Autres		1 261,6		699,8	
			1 618,2		1 270,0
Total du passif			18 525,7		15 148,9
Capitaux propres					
Capital souscrit	19	19 789,5		19 789,5	
Capital sujet à appel	19	(14 592,8)		(14 592,8)	
Capital libéré			5 196,7		5 196,7
Réserves et bénéfices non répartis	20		4 656,1		1 686,0
Total des capitaux propres			9 852,8		6 882,7
Total du passif et des capitaux propres			28 378,5		22 031,6
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées			6 679,4		5 179,2

Les notes des pages 20 à 54 font partie intégrante des états financiers.

Variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2005	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve spéciale En millions d'euros	Réserve pour pertes sur prêts En millions d'euros	Réserve générale Autres réserves En millions d'euros	Réserve générale Bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des réserves et bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Au 31 décembre 2003	19 789,5	(14 592,8)	162,9	–	401,0	425,7	989,6	6 186,3
Transfert de réserves pour variation en juste valeur d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	–	–	–	13,5	(13,5)	–	–
Retraitement de l'exercice précédent suite au changement de méthode comptable (voir principes comptables, note B)	–	–	–	–	–	(77,9)	(77,9)	(77,9)
Au 1 ^{er} janvier 2004, après retraitement	19 789,5	(14 592,8)	162,9	–	414,5	334,3	911,7	6 108,4
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	4,6	–	4,6	4,6
Commissions désignées pour l'exercice précédent	–	–	10,8	–	–	(10,8)	–	–
Variation nette en juste valeur des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	–	–	484,8	–	484,8	484,8
Variation nette en juste valeur des couvertures de flux pour l'exercice	–	–	–	–	9,3	–	9,3	9,3
Transfert au compte de résultat de la variation en juste valeur d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	–	–	–	(126,0)	–	(126,0)	(126,0)
Transfert des réserves	–	–	–	–	14,9	(14,9)	–	–
Bénéfice net de l'exercice après retraitement	–	–	–	–	–	401,6	401,6	401,6
Au 31 décembre 2004 après retraitement	19 789,5	(14 592,8)	173,7	–	802,1	710,2	1 686,0	6 882,7
Retraitement provisoire du solde d'ouverture pour juste valeur d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir principes comptables, note B)	–	–	–	–	(84,8)	–	(84,8)	(84,8)
Au 1 ^{er} janvier 2005, après retraitement	19 789,5	(14 592,8)	173,7	–	717,3	710,2	1 601,2	6 797,9
Réévaluation provisoire du solde d'ouverture pour juste valeur de titres de participation disponibles à la vente (voir principes comptables, note B)	–	–	–	–	329,8	–	329,8	329,8
Réévaluation provisoire du solde d'ouverture pour juste valeur d'instruments dérivés (voir principes comptables, note B)	–	–	–	–	42,7	–	42,7	42,7
Au 1 ^{er} janvier 2005 après réévaluation	19 789,5	(14 592,8)	173,7	–	1 089,8	710,2	1 973,7	7 170,4
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	4,3	–	4,3	4,3
Commissions désignées pour l'exercice précédent	–	–	13,9	–	–	(13,9)	–	–
Variation nette en juste valeur des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	–	–	1 152,1	–	1 152,1	1 152,1
Variation nette en juste valeur des couvertures de flux pour l'exercice	–	–	–	–	0,4	–	0,4	0,4
Transfert des réserves	–	–	–	292,0	7,7	(299,7)	–	–
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	1 525,6	1 525,6	1 525,6
Au 31 décembre 2005	19 789,5	(14 592,8)	187,6	292,0	2 254,3	1 922,2	4 656,1	9 852,8

Les notes des pages 20 à 54 font partie intégrante des états financiers.

Tableau de financement

Exercice clos le 31 décembre 2005	31 décembre 2005		31 décembre 2004
	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros après retraitement
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice d'exploitation pour la période ¹	1 525,6		401,6
Ajustements pour:			
Disparition de la décote liée aux actifs dépréciés identifiés	(0,5)		(1,4)
Variation en juste valeur sur le capital à recevoir et les opérations de couverture associées	(10,6)		(21,3)
Report net et amortissement des commissions et coûts directs	19,9		34,6
Impôt interne	4,3		4,6
Plus-values réalisées sur titres de participation	(639,9)		(122,4)
Plus-values latentes sur titres de participation	(374,8)		(126,0)
(Bénéfices)/pertes par dépréciation sur titres de participation ²	(26,4)		13,7
(Bénéfices)/pertes latentes d'activités de courtage	(1,5)		10,7
Bénéfices réalisés sur actifs de trésorerie disponibles à la vente	(3,3)		(2,3)
(Bénéfices)/pertes de change	0,9		(1,0)
Bénéfices sur la vente de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(0,1)		(0,2)
Dotation aux amortissements	17,1		16,4
(Bénéfices)/pertes par dépréciation sur actifs de trésorerie disponibles à la vente ²	(6,7)		4,0
Provisions brutes pour pertes sur prêts avant reprise consécutive à des prêts précédemment passés en pertes et profits ²	(196,4)		67,4
Bénéfice d'exploitation avant évolution des actifs d'exploitation	307,6		278,4
Diminution/(augmentation) des actifs d'exploitation:			
Intérêts à recevoir et charges constatées d'avance	103,9		964,7
Variation en juste valeur	887,2		(679,2)
Produit du remboursement de prêts	2 569,5		2 887,5
Produit du remboursement anticipé de prêts	784,3		761,5
Avance de fonds pour prêts	(3 008,4)		(4 848,1)
Produit de la cession de titres de participation	1 277,5		513,3
Avances de fonds pour titres de participation	(378,3)		(572,2)
Augmentation/(diminution) des passifs d'exploitation:			
Intérêts à payer et charges constatées	22,2		(300,6)
Flux de trésorerie nets provenant de/(utilisés dans) les activités d'exploitation		2 565,5	(994,7)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	872,3		1 749,5
Achats de titres disponibles à la vente	(2 042,0)		(2 160,0)
Produit de la vente de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	0,1		0,2
Acquisition de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(14,0)		(10,6)
Créances nettes sur les établissements de crédit	1,0		49,5
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement		(1 182,6)	(371,4)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Fraction reçue du capital	251,7		301,0
Émission d'emprunts représentés par des titres	6 640,2		5 002,0
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(5 419,4)		(4 960,1)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		1 472,5	342,9
Augmentation/(diminution) nette des disponibilités		2 855,4	(1 023,2)
Disponibilités en début de l'exercice		1 422,3	2 445,5
Disponibilités au 31 décembre³		4 277,7	1 422,3

¹ Le bénéfice d'exploitation comprend 97,8 millions d'euros de dividendes reçus pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (31 décembre 2004: 53,2 millions d'euros).

² Les (bénéfices)/pertes par dépréciation de titres de participation (13,7 millions d'euros), les (bénéfices)/pertes par dépréciation d'actifs de trésorerie disponibles à la vente (4 millions d'euros) et les provisions brutes pour pertes sur prêts avant reprise consécutive à des prêts précédemment passés en pertes et profits (67,4 millions d'euros) présentés pour 2004 ont été collectivement comptabilisés comme provisions brutes pour pertes avant reprise consécutive à des actifs précédemment passés en pertes et profits pour un total de 85,1 millions d'euros dans le tableau de financement de 2004.

³ Les disponibilités se composent des montants ci-après, qui arrivent à échéance dans moins de trois mois:

	Au 31 décembre 2005 En millions d'euros	31 décembre 2004 En millions d'euros après retraitement
Créances sur des établissements de crédit	3 768,1	680,5
Créances garanties	1 475,3	1 645,1
Dettes envers des établissements de crédit	(965,7)	(903,3)
Disponibilités au 31 décembre	4 277,7	1 422,3

Les notes des pages 20 à 54 font partie intégrante des états financiers.

Principes comptables

A. Convention comptable

Les présents états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique modifiée par la réévaluation comptable des titres d'investissement disponibles à la vente, des actifs et des passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode de l'amortissement du coût, lorsqu'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS, ont été retraités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir "Comptabilité de couverture" à la section "Instruments dérivés" ci-après).

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il est nécessaire de retenir des estimations comptables critiques. Cela exige que, dans l'application des principes comptables, la direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines qui requièrent un plus grand degré de jugement ou présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative pour les états financiers sont décrits ci-après dans les sections "Principes comptables d'importance significative" et "Estimations comptables critiques et jugements".

B. Changements significatifs apportés aux états financiers

Interprétations et amendements aux normes officielles, entrés en vigueur en 2005

Les amendements et interprétations ci-après s'appliquent obligatoirement à compter des périodes comptables de la Banque ouvertes le 1^{er} janvier 2005 ou à une date ultérieure. La Banque a évalué la pertinence de ces amendements et interprétations et déterminé qu'ils n'entraînent pas de modification des principes comptables de la Banque.

- Norme comptable internationale IAS 39 (Amendement), Choix de la juste valeur ;
- Norme comptable internationale IAS 39 (Amendement), Comment déterminer la juste valeur ;
- Norme d'information financière internationale IFRIC 2, Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires ; et
- Interprétation SIC-12 (Amendement), Consolidation – Entités ad hoc.

Les amendements et interprétations ci-après, qui s'appliquent obligatoirement à compter des périodes comptables de la Banque ouvertes le 1^{er} janvier 2005 ou à une date ultérieure, entraînent des modifications des principes comptables de la Banque.

- Norme comptable internationale IAS 28 (Amendement), Participations dans des entreprises associées ;
- Norme comptable internationale IAS 39 (Amendement), Décomptabilisation d'un actif financier ; et
- Norme comptable internationale IAS 39 (Amendement), Définitions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation.

On trouvera dans la section qui suit des explications sur les modifications qu'entraînent, pour les états financiers de la Banque, les amendements énumérés ci-dessus.

Modification des principes comptables critiques

Norme comptable internationale IAS 28 (Amendement) Participations dans des entreprises associées

Avant 2005, toutes les participations dans les entreprises associées étaient comptabilisées dans les actifs financiers disponibles à la vente car la Banque ne publiait pas d'états financiers consolidés en application de l'ancienne norme IAS 28. À compter du 1^{er} janvier 2005, la Banque a appliqué l'exemption relative aux coentreprises en application de la norme IAS 28 (Amendement). Elle a pu ainsi désigner à la juste valeur par le biais du compte de résultat des participations auparavant comptabilisées dans les actifs financiers disponibles à la vente, à leur coût d'acquisition minoré d'une éventuelle dépréciation. La Banque a décidé de désigner à la juste valeur par le biais du compte de résultat la totalité des actifs financiers représentant des participations dans des entreprises associées et dans

des fonds de placement à haut risque, en reportant les variations de juste valeur au compte de résultat. Toutes les participations dans les autres entreprises (à l'exception des placements à haut risque) restent comptabilisées dans les actifs financiers disponibles à la vente.

Avant 2005, la Banque jugeait qu'elle ne pouvait établir des estimations fiables de la juste valeur de ses participations en titres non cotés. Elle ne pouvait donc pas fournir des chiffres retraités pour 2004, à titre de comparaison, pour les participations dans les entreprises associées et les fonds de placement à haut risque non cotés. Après avoir perfectionné ses techniques de valorisation, la Banque a estimé la juste valeur de son portefeuille de titres non cotés au 1^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2005 et l'a retraité. Ce retraitement en juste valeur des participations dans les entreprises associées et des fonds de placement à haut risque au 1^{er} janvier 2005 s'est soldé par une diminution de 84,8 millions d'euros de la réserve de réévaluation.

La Banque ayant toujours comptabilisé les titres de participations cotés à leur juste valeur, les chiffres de l'exercice 2004 ont été retraités, à titre de comparaison, pour désigner à la juste valeur par le biais du compte de résultat les actifs financiers représentant des participations dans les entreprises associées cotées. Au 31 décembre 2003, la juste valeur des participations dans les entreprises associées dont les titres sont cotés était inférieure de 13,5 millions d'euros à leur coût d'acquisition. Les états financiers de la Banque ont donc été retraités afin d'augmenter la réserve de réévaluation initiale de 13,5 millions d'euros et de diminuer les bénéfices non distribués initiaux du même montant. La variation en juste valeur de 2004, soit 126 millions d'euros, a été portée au compte de résultat retraité de 2004. Ce retraitement à la juste valeur par le biais du compte de résultat des actifs financiers représentant des participations dans les entreprises associées dont les titres sont cotés s'est soldé par une diminution de 112,5 millions d'euros de la réserve de réévaluation initiale en 2005 et par une augmentation des bénéfices non distribués initiaux du même montant.

Norme comptable internationale IAS 39 (Amendement), Décomptabilisation d'un actif financier

Les créances garanties représentent des transactions dans lesquelles la Banque a acheté des actifs dont le risque de marché reste supporté par le vendeur. Ce transfert est opéré par un swap sur rendement total concomitant conclu avec le vendeur. En 2004, la Banque a comptabilisé tant le swap que l'actif de référence en juste valeur. Aux termes de la nouvelle norme IAS 39 (Amendement), le swap et l'actif de référence ne sont plus comptabilisés au bilan et la transaction est enregistrée comme un prêt valorisé sur la base du coût amorti. Les chiffres de l'exercice 2004 ont été retraités à titre de comparaison, ce qui a entraîné une diminution de 107,7 millions d'euros des créances garanties et une diminution correspondante à la rubrique "Autres passifs – instruments financiers dérivés".

Norme comptable internationale IAS 39 (Amendement) Définitions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation.

La norme IAS 39 (Amendement) donne des éclaircissements sur les coûts de transaction qui peuvent être reportés en application de la norme IAS 18. Cet amendement a pour effet de limiter

les types de coûts qui peuvent être reportés. La Banque a appliqué a posteriori la norme IAS 39 (Amendement). Ce retraitement a eu pour effet d'accroître les frais administratifs de 30,3 millions d'euros en 2004, d'accroître les produits d'intérêts des prêts de 8,2 millions d'euros et de diminuer les investissements sous forme de prêts d'un montant net de 22,1 millions d'euros. En outre, les bénéfices non distribués initiaux au 1^{er} janvier 2004 ont diminué de 77,9 millions d'euros.

Modifications relative aux estimations comptables critiques et jugements

Désignation à la juste valeur des titres de participation non cotés

Avant 2005, les titres de participation non cotés de la Banque étaient comptabilisés au coût historique, déduction faite d'éventuelles provisions pour dépréciation à la date du bilan. Après avoir perfectionné ses techniques de valorisation, la Banque a estimé la juste valeur de son portefeuille de titres non cotés au 1^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2005 et l'a retraité à la juste valeur.

Comme la Banque ne pouvait établir des estimations fiables de la juste valeur de ses participations en titres non cotés avant 2005, il n'était pas possible de fournir des chiffres retraités pour 2004, à titre de comparaison, pour les participations non cotées. La réévaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2005 des participations non cotées des entreprises non associées (à l'exception des fonds de placement à haut risque) a eu pour effet d'augmenter la réserve de réévaluation de 329,8 millions d'euros. Le changement en juste valeur pour 2005, soit 1,1 milliard d'euros a été enregistré dans la réserve de réévaluation, à la rubrique "Actifs disponibles à la vente".

Comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés

Après avoir perfectionné ses techniques de valorisation en 2005, la Banque a pu estimer ses instruments dérivés à la juste valeur. Les dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat conformément à la convention comptable décrite ci-après relative aux instruments dérivés. Comme la Banque ne pouvait établir des estimations fiables de la juste valeur de ces instruments avant 2005, il n'a pas été possible de fournir des chiffres retraités pour 2004, à titre de comparaison. Les bénéfices non distribués initiaux ont été ajustés de 42,7 millions d'euros pour refléter la juste valeur de ces dérivés au 1^{er} janvier 2005. Le changement en juste valeur pour 2005, soit 8,6 millions d'euros, a été porté au compte de résultat, à la rubrique "Plus-values nettes des participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat".

Révision des estimations relatives aux provisions générales

Prenant en compte l'évolution des meilleures pratiques concernant l'application des modèles de provisions pour pertes encourues, la Banque a révisé ses estimations relatives aux provisions en 2005. Elle a déterminé qu'une période de provisionnement plus courte était appropriée pour les investissements présentant un risque faible (1 à 6) tandis que les investissements présentant un risque élevé (6 à surveiller et 7) requerraient des provisions plus importantes. À la suite de l'application de ces nouvelles estimations, les provisions sont en diminution nette de 186 millions d'euros. En outre, la Banque a établi une réserve

pour pertes sur prêts, dans les fonds propres, à laquelle sera affectée une partie des bénéfices non distribués – égale à la différence entre les pertes attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat. Au 31 décembre 2005, la réserve pour pertes sur prêts s'élevait à 292 millions d'euros.

Restructuration des régimes de retraite de la Banque

En 2005, la Banque a restructuré ses régimes de retraite. Cette restructuration, qui prend en compte les services passés et modifie les estimations actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre du régime, est à l'avantage du personnel de la Banque. Elle a entraîné une dépense exceptionnelle de 22,9 millions d'euros (15,3 millions de livres) en 2005, inscrite à la rubrique "Frais administratifs".

Normes, interprétations et amendements aux normes officielles, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ci-après ont été publiés en 2005 et s'appliquent obligatoirement pour les périodes comptables de la Banque ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ou à une date ultérieure.

IAS 39 et IFRS 4 (Amendement) : contrats de garantie financière (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006)

Selon cet amendement, un contrat de garantie financière est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivant : le solde non amorti des commissions reçues et reportées ou les dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. La Banque appliquera cet amendement pour les périodes comptables annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006.

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement à la norme IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007)

L'IFRS 7 requiert des informations supplémentaires sur les instruments financiers, en particulier des informations qualitatives et quantitatives sur la sensibilité aux risques des instruments financiers, et un minimum spécifié d'informations obligatoires sur les risques de crédit, de liquidité et de marché et notamment une analyse de la sensibilité au risque de marché. Il remplace la norme IAS 30 relative aux informations à fournir par les banques et les établissements financiers et les dispositions de la norme IAS 32 (Instruments financiers : informations à fournir et présentation) relatives à la présentation des instruments financiers. Selon l'amendement à la norme IAS 1, une entité doit publier des informations sur le niveau de ses fonds propres et sur les procédures qu'elle applique pour les gérer. La Banque a analysé l'impact de l'IFRS 7 et de l'amendement complémentaire à la norme IAS 1 et a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque du marché et les informations sur ses fonds propres requises par l'amendement à la norme IAS 1. La Banque appliquera l'IFRS 7 et l'amendement à l'IAS 1 à compter de l'exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2007.

IAS 19 (Amendement), Avantages du personnel (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006)

Cet amendement introduit une option pour la comptabilisation des écarts actuariels. Il peut imposer des obligations supplémentaires pour la comptabilisation des régimes interentreprises lorsque les informations disponibles sont insuffisantes pour les comptabiliser comme des régimes à prestations définies. Cet amendement prévoit également la présentation de nouvelles informations. La Banque n'ayant pas l'intention de modifier la méthode comptable retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels et ne participant pas à un régime interentreprise, l'adoption de cet amendement n'aura d'impact que sur la forme et l'étendue des informations présentées dans les comptes. La Banque appliquera cet amendement à compter de l'exercice annuel ouvert le 1^{er} janvier 2006.

Les normes, amendements et interprétations des normes existantes ci-après entraîneront des modifications des principes comptables de la Banque :

- IAS 39 (Amendement), Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRS 1 (Amendement), Première adoption de normes internationales d'information financière (IFRS) (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRS 6 (Amendement), Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRIC 5, Droit aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ; et
- IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique : déchets d'équipements électriques et électroniques (entrée en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2005).

C. Principes comptables d'importance significative

Actifs financiers

Prêts et créances

Les prêts et créances émis par la Banque sont valorisés sur la base de leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS. Cela se produit principalement dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps spécifiques qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans de tels cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque du taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé. Les prêts sont reconnus à la date de règlement.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans lesquelles les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à une autre partie par un swap et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Cette catégorie comprend les titres des entreprises associées et des fonds de placement à haut risque de la Banque. Ces actifs sont estimés en juste valeur dans le bilan et les variations de juste valeur sont directement portées au compte de résultat. La base de juste valeur pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et cotés sur un marché actif est le cours acheteur de clôture cité à la date du bilan. Pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et non cotés ou cotés sur un marché inactif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation propres au marché et à la branche d'activité dont relève chaque investissement. Les achats et ventes de titres de participation sont comptabilisés à la date de la transaction. La note annexe 14 analyse les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Cette catégorie comprend également des actifs acquis dans le but de générer des bénéfices à partir des fluctuations de prix à court terme. Ces actifs sont mesurés à la "juste valeur" sur la base de cotations du marché indépendantes, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat. Les actifs détenus dans cette catégorie sont comptabilisés à la date de transaction.

Disponibles à la vente

Cette catégorie comprend des actifs qui n'appartiennent pas spécifiquement à l'une des autres catégories. Pour la Banque, cela représente ses titres de participation (à l'exception des titres d'entreprises associées et des fonds de placement à haut risque) et la majeure partie de son portefeuille-titres. Ces actifs sont estimés en juste valeur dans le bilan. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves, comme indiqué dans "Variation des capitaux propres", jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit considéré comme déprécié. La perte ou le profit cumulé préalablement comptabilisé dans les réserves doit alors être repris dans le compte de résultat.

Les prises de participation sont dépréciées lorsqu'il est manifeste que le recouvrement futur est problématique, ce que peut signaler une baisse significative et prolongée de la juste valeur d'une participation par rapport à son coût d'acquisition. La Banque évalue également des facteurs tels que le pays, la branche d'activité et les résultats du secteur, les changements technologiques et la performance opérationnelle et financière.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est l'élément couvert dans une couverture comptabilisée en juste valeur répondant aux critères, le profit ou la perte généré par le risque couvert est enregistré dans le compte de résultat et non dans les réserves. Cela a pour effet d'assurer une cohérence dans les états financiers, les variations de juste valeur du dérivé servant de couverture

figurant dans le compte de résultat. La comptabilité de couverture figure dans la trésorerie lorsque les swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les risques à taux fixe en taux variable.

La base de juste valeur sur les titres de participation cotés sur un marché actif est le cours acheteur de clôture cité à la date du bilan. La base de juste valeur inscrite au compte de pertes et profits pour les participations disponibles à la vente non cotés ou cotés sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation propres au marché et à la branche d'activité dont relève chaque investissement. Les achats et ventes de titres de participation sont comptabilisés à la date de la transaction. La note annexe 14 analyse les titres de participation disponibles à la vente.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente dans le portefeuille de titres de placement de la Banque est déterminée par les cours fournis par des tiers, ou, en l'absence d'un marché actif, en utilisant des modèles d'actualisation des flux financiers contenant des données de marché observables. Les achats et les ventes d'actifs disponibles à la vente dans le portefeuille de titres de placement sont enregistrés à la date de transaction.

Passifs financiers

Détenus à des fins de transaction

Ce cas se rencontre lorsque la Banque a vendu des titres d'emprunt dont elle n'est pas encore propriétaire (vente à découvert) avec l'intention d'acheter ultérieurement ces titres à meilleur prix, réalisant ainsi un bénéfice. Ces passifs sont mesurés en juste valeur, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat.

Autres passifs financiers

À l'exception des passifs détenus à des fins de transaction, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés en amortissant les charges associées sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS. Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves dans la mesure où elle couvre parfaitement le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles d'évaluation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Toute activité de couverture est identifiée explicitement et les informations pertinentes à cet égard sont fournies par le Département Trésorerie de la Banque.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, résultat impossible à obtenir par d'autres méthodes. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être

identifiée entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, la "couverture", est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, l'"élément couvert". Pour être compatible avec la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 %; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat.

La Banque consigne les valeurs relatives des instruments de couverture et des instruments couverts au moment de la conclusion de la transaction. La Banque consigne également en permanence son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés quant à la couverture du risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter les risques en matière de taux d'intérêt en utilisant les swaps pour convertir le risque de taux d'intérêt fixe, sur les actifs comme sur les passifs, en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de "juste valeur". Les variations en juste valeur des éléments de dérivés qui sont désignés et qualifiés en tant que couvertures de juste valeur et qui se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portés au compte de résultat, ainsi que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert, attribuable à ce risque particulier.

Couvertures de liquidités

La Banque effectue également des opérations de couverture de liquidités, essentiellement afin de minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions de la Banque quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La majorité de ces activités de couverture concerne l'exercice suivant, mais il est possible d'utiliser des couvertures de plus d'une année. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves. Pour de plus amples informations sur les stratégies de gestion des risques, veuillez vous reporter au chapitre "Stratégies de gestion des risques", page 27.

Provisions pour dépréciation des prêts et garanties

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est remise en question, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues. Elle est calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine le cas échéant, et est souvent signalée par une diminution significative ou prolongée de la valeur de l'actif par rapport à son coût d'acquisition. La Vice-présidence chargée de la gestion des risques de la Banque effectue normalement un examen des actifs tous les six mois, voire plus fréquemment. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pour la durée de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur une mesure des risques pour les actifs non souverains effectuée à la fin du mois de décaissement. Une méthodologie distincte est utilisée pour tous les actifs à risques souverains, prenant en compte le statut de créancier privilégié de la Banque accordé par ses membres. L'application de la méthode de la Banque aboutit à une approximation du calcul de la dépréciation sur la base des pertes encourues, c'est-à-dire à la différence entre la valeur comptable des groupes d'actifs similaires et la valeur actuelle nette des rentrées de trésorerie attendues.

La dépréciation déterminée plus haut est déduite des actifs du bilan. Si nécessaire, la dépréciation des garanties est appliquée lorsque les garanties prennent effet et est fondée sur l'utilisation pour le financement des échanges. La méthodologie est compatible avec celle des actifs à risque non souverains (comme indiqué plus haut). Elle figure au bilan à la rubrique "Autres passifs".

Déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, la dépréciation est portée au compte de résultat (provisions pour dépréciation pour prêts et garanties), comme indiqué à la note annexe 10. Lorsqu'un prêt ou un actif donné en garantie est réputé irrécouvrable, la valeur du capital (estimée si besoin est) est passée en pertes et profits. Les recouvrements ultérieurs éventuels sont crédités au compte de résultat.

D. Estimations comptables critiques et jugements

Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente, sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, telles que des attentes concernant des événements futurs que l'on considère comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il est nécessaire que la Banque fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée.

Les estimations et hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner une modification importante de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la prochaine année financière sont les suivants :

- la juste valeur des participations disponibles à la vente et celle des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; et
- les provisions pour dépréciation des prêts et garanties.

Ces estimations sont pour une grande part fonction de diverses variables, telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les multiples de capitalisation des bénéfices, qui reflètent l'environnement économique et les marchés financiers

des pays d'opérations de la Banque. On trouvera des informations sur ces pays dans la Présentation annuelle du Rapport annuel 2005 de la Banque.

E. Disponibilités

Dans le tableau de financement, les disponibilités comprennent les instruments d'une maturité inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, disponibles à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime, moins les passifs à vue.

F. Monnaies

Conformément à l'article 35 de l'Accord portant création de la Banque, la Banque a utilisé au départ l'ECU comme monnaie de présentation de ses états financiers. Suite au remplacement de l'ECU par l'euro le 1^{er} janvier 1999, la monnaie de présentation des états financiers est désormais l'euro.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères IAS. Les différences de valeur des éléments non monétaires, telles que les participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont également passées en juste valeur par pertes ou profits. Les différences de valeur des éléments non monétaires, tels que les participations enregistrées comme actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en juste valeur dans les réserves à la rubrique "Capitaux propres".

G. Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros. Toutefois, les membres peuvent s'acquitter de leurs obligations de capital non seulement en euros, mais également en dollars des États-Unis (dollars EU) ou en yen japonais. À cet effet, un taux de change fixe pour chaque monnaie a été défini dans l'article 6 de l'Accord et ces taux de change fixes servent à mesurer la valeur du capital associé déclarée dans la ligne "Capitaux propres" du bilan. Cependant, le chiffre correspondant du capital en instance d'affectation repris à l'actif du bilan est mesuré aux taux de change en cours et ramené à sa valeur actuelle.

Afin de s'assurer que les rentrées de capital dues en dollars EU ou en yen japonais conservent, au minimum, leur valeur déterminée par les taux fixes de l'Accord, la politique de la Banque est de maintenir leur valeur en euros grâce à des contrats de couverture de change. Ces instruments dérivés sont inscrits en juste valeur conformément à l'IAS 39, tout profit ou perte étant porté au compte de résultat.

H. Actifs incorporels

Les coûts liés à la maintenance de programmes informatiques sont comptabilisés comme des charges au moment où ils sont engagés. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque, et qui devraient générer des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme des actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger les performances de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

I. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, technologie et matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	terme non échu
Technologie et matériel de bureau	trois ans

J. Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense encourue pendant l'exercice où intervient la résiliation.

K. Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice en utilisant la méthode du taux effectif. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus par suppression de la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues.

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18, ainsi que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement. Ces éléments sont alors comptabilisés en intérêts perçus en utilisant la méthode des intérêts effectifs pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées à la date d'encaissement. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

L. Plan de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le régime de retraite à prestations déterminées est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

L'actif – dans le cadre du régime à prestations déterminées – est la juste valeur des actifs du régime, moins la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date du bilan, compte tenu des ajustements pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date du bilan) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi permettant une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations dans les hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestation et autres ajustements actuariels, tels que déterminés sur les conseils d'actuaires indépendants.

Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif si elle est supérieure. Les actuaires conseillent aussi la Banque au sujet des cotisations à verser au régime à prestations déterminées, lesquelles sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

M. Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

N. Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles considérées comme faisant partie des frais de premier établissement de la Banque sont comptabilisées dans le compte de résultat selon un mode linéaire et sur la même durée que celle retenue pour les besoins de l'amortissement desdites immobilisations. Les autres subventions sont comptabilisées de manière symétrique aux charges concernées sur l'exercice au cours duquel celles-ci sont encourues. Le solde des subventions reçues ou à recevoir non porté au compte de résultat est comptabilisé au bilan comme produit constaté d'avance au poste "Autres passifs".

O. Coûts d'emprunt

Les emprunts sont enregistrés au départ à leur juste valeur, c'est-à-dire au produit que rapporte leur émission, déduction faite des frais de transaction. Par la suite, ils sont indiqués au coût amorti, et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat pour toute la durée de l'emprunt, en utilisant la méthode du taux effectif. Lorsque les emprunts sont associés à des dérivés et répondent aux critères de comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39, la valeur en coût amorti est ajustée en fonction de la juste valeur des risques faisant l'objet d'une couverture.

P. Éléments de comparaison

En cas de besoin, les chiffres fournis à titre de comparaison ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation pour l'exercice en cours. Les chiffres fournis à titre de comparaison ont été retraités le cas échéant, selon les modalités indiquées à la section intitulée "Changements significatifs apportés aux états financiers".

Stratégies de gestion des risques

Principes de gestion financière et de gestion des risques

Les procédures financières exigent de la BERD qu'elle suive les principes de saine gestion financière, qui sont définis dans l'Accord portant création de la Banque. Ces principes délimitent le cadre à l'intérieur duquel elle doit s'acquitter de son mandat.

Les principes de gestion financière de la Banque doivent lui permettre :

- de garantir sa viabilité financière ;
- de renforcer ses réserves et d'assurer une rentabilité durable ;
- d'orienter toutes ses activités vers le marché et l'obtention de résultats ;
- de travailler sur la base d'un système de gestion globale des risques ; et
- de garantir la transparence de ses opérations, de veiller au respect de l'obligation redditionnelle à tous les niveaux et d'appliquer une gestion efficace.

Les procédures financières de la BERD définissent les indicateurs et les limites applicables aux opérations bancaires et de trésorerie. Ces procédures portent sur : (i) le provisionnement ; (ii) les règles de valorisation ; et (iii) les dispositions en matière de liquidités.

- (i) Les dispositions relatives au provisionnement permettent de fixer le montant des dotations au titre du risque général et de déterminer les principes régissant les risques individualisés à appliquer à tous les actifs. Afin de vérifier si cette politique est appropriée, le total des provisions est comparé à intervalles réguliers aux pertes calculées au moyen du modèle de risques liés au capital de la Banque. La politique de provisionnement est revue chaque année.
- (ii) Les dispositions relatives à la valorisation précisent les critères et les normes applicables aux prêts, aux garanties et aux prises de participation.
- (iii) Les dispositions en matière de liquidité font l'objet d'un examen annuel. Elles définissent la part des actifs liquides dont la Banque doit disposer ainsi que ses besoins d'emprunt à moyen terme pour le prochain exercice. L'examen effectué en 2005 s'est traduit par une modification des dispositions en matière

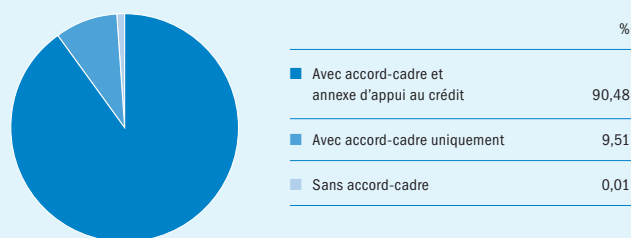
de liquidités adoptées en 2001. Un mécanisme a ainsi été mis en place pour la gestion des liquidités de la Banque en monnaies locales non convertibles ou partiellement convertibles.

Sont également arrêtées les conditions d'utilisation du capital, les limites de risques pour le portefeuille des opérations bancaires, les règles de couverture des risques, celles pour l'évaluation des participations ainsi que les critères de cession et les procédures à appliquer, les conditions des prises fermes, ainsi que le dispositif de gestion globale des risques et de gestion d'entreprise. Ces politiques sont régulièrement examinées à la lumière de l'expérience et des événements extérieurs.

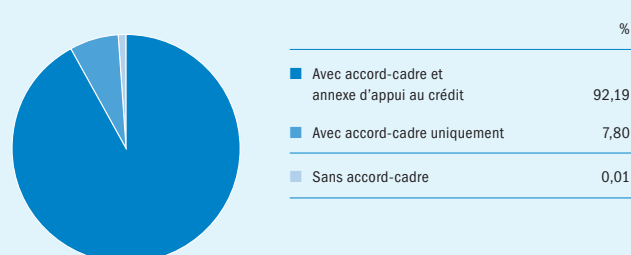
Les dispositions financières exigent que le Conseil d'administration approuve un document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie, qui définit les limites de risques acceptables par la Trésorerie dans la gestion de son exposition. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances et de la gestion des risques. Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il traite de tous les aspects des opérations de trésorerie impliquant des risques financiers, ainsi que de l'ensemble des activités de gestion des risques de trésorerie visant à identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. Par ailleurs, des directives en matière de trésorerie et de gestion des risques associés ont été élaborées afin de définir les procédures liées à la prise de risque et à la gestion du risque applicables par la Trésorerie.

C'est en application du document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie que le Conseil d'administration délègue au Vice-Président chargé des finances son pouvoir en matière de gestion et au Vice-Président chargé de la gestion des risques ses prérogatives en matière d'identification, d'évaluation, de suivi et d'atténuation des risques de trésorerie de la Banque. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème d'interprétation matérielle. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation. Le processus d'analyse des opérations de crédit décrit les procédures relatives à l'approbation, à la gestion et à l'examen des risques bancaires, qui sont ensuite examinées chaque année par le Comité d'audit de la Banque et soumises au Conseil pour approbation.

Engagement lié aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré et opérations en devises 31 décembre 2005



31 décembre 2004



La Vice-Présidence chargée de la gestion des risques assume la responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du contrôle et de l'atténuation de tous les risques auxquels s'expose la Banque dans ses opérations bancaires et dans ses opérations de trésorerie. Le Vice-Président chargé de la gestion des risques est membre du Comité exécutif, au même titre que le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires et le Vice-Président chargé des finances, dont dépend la Trésorerie. Le Vice-Président chargé de la gestion des risques assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en la matière, dans le cadre des opérations bancaires comme de la trésorerie. Son service veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués par le biais de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques dans le secteur bancaire.

Les risques bancaires sont gérés par le Comité des opérations. En 2005, les membres de ce Comité étaient les suivants : le premier Vice-Président, le Vice-Président chargé des finances, le Vice-Président chargé de la gestion des risques, le Directeur des affaires économiques, le Directeur des affaires juridiques, le Directeur de la gestion des risques et un Directeur de groupe d'affaires. Le Comité des opérations se réunit chaque semaine et examine tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Le Comité des opérations agit en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration et qui l'habilitent à approuver des projets entrant dans le cadre des orientations définies par le Conseil en matière d'opérations. Le Comité est également chargé du contrôle de la gestion du portefeuille des opérations bancaires, de l'agrément des modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et de l'approbation des recommandations du Service de gestion des risques en matière de provisions pour dépréciation d'actifs.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie qui a été créé en 2003 dans le cadre de la réorganisation interne de la Banque et qui se réunit chaque mois. Ce comité se compose du Vice-Président chargé des finances, du Vice-Président chargé de la gestion des risques, du Trésorier, du Directeur de la gestion des risques, du Trésorier adjoint, du Directeur de la gestion des risques de trésorerie, du Directeur des affaires économiques,

du Directeur des affaires juridiques, du Directeur adjoint des affaires juridiques et du Directeur du groupe d'affaires chargé des institutions financières. Le Comité des risques de trésorerie est chargé de l'examen et du suivi de la mise en œuvre du document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie ainsi que des directives y afférentes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques de trésorerie qui sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration, contrôle et examine le profil en termes d'actif et de passif et le risque par rapport au rendement de l'exposition globale de trésorerie, et évalue également les nouveaux projets. Les provisions pour dépréciation des actifs de trésorerie sont constituées sur recommandation du Service de gestion des risques, font l'objet d'une évaluation par le Comité des risques de trésorerie et sont soumises à l'approbation des Vice-Présidents chargés des finances et de la gestion des risques.

Utilisation d'instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés cotés et de gré à gré essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de taux de change tant dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché dont les instruments dérivés sont l'expression sont également prises en compte dans les opérations de trésorerie. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres ou pour couvrir certains risques. Le volume global des opérations portant sur des instruments de crédit dérivés est assorti d'une limite spécifique.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit ainsi qu'aux essais de contrainte. La Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple la volatilité des options, la marge des swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés, la Banque a pour principe d'approuver individuellement à l'avance chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites générales sont attribuées à chaque contrepartie qui remplit ces

conditions conformément aux directives qui fixent la teneur et le degré maximaux en fonction de la cote de crédit et de la condition de chacune. Pour ces contreparties – généralement des banques – une part de la limite générale qui leur a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré. L'utilisation des limites, qu'il s'agisse de celle de chaque contrepartie ou des limites liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, est calculée à l'aide de la méthode du risque potentiel à venir. Cette méthode est fondée sur une technique de simulation de Monte Carlo et fait l'objet d'une mesure et d'un suivi quotidiens pour toutes les contreparties, indépendamment des entités supportant le risque.

Pour les opérations de la Banque sur les marchés financiers, les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne peuvent normalement être passées qu'avec des contreparties ayant la cote la plus élevée. En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés en ayant systématiquement recours à différentes techniques d'atténuation des risques. Les transactions sur instruments dérivés qui interviennent sur le marché gré à gré font systématiquement l'objet d'accords-cadres prévoyant une compensation lors de la liquidation des positions, ainsi que d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque atteint un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la solvabilité estimée de la contrepartie.

La Banque s'est également employée à élargir le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un aussi grand nombre que possible des instruments traités avec une même contrepartie dans le cadre d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment pour ce qui concerne les opérations de change.

La Banque fait également appel systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la cote de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, la Banque met l'accent sur l'atténuation des risques en matière de rachat, d'engagements de revente et d'opérations similaires par le biais d'accords-cadres.

Au 31 décembre 2005, 90,5 % des risques bruts liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés faisaient déjà l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit. En conséquence, tous les risques de la Banque liés aux opérations de change ou aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords avec des contreparties cotées AAA à titre individuel, ou avec des contreparties avec lesquelles un accord de garantie avait été signé afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'État cotées AAA.

Le tableau ci-dessous indique le montant nominal de l'encours des opérations sur instruments dérivés fin 2005 et les justes valeurs associées.

Transactions sur instruments dérivés

	2005 Valeur nominale En millions d'euros	2005 Juste valeur En millions d'euros	2004 Valeur nominale En millions d'euros	2004 Juste valeur En millions d'euros, après retraitement
Devises				
Gré à gré				
Swaps de devises	9 028,5	1 677,8	8 663,4	2 157,4
Opérations en devises au comptant et à terme	1 238,0	3,0	1 307,2	(27,3)
Total	10 266,5	1 680,8	9 970,6	2 130,1
Taux d'intérêt				
Gré à gré				
Swaps de taux	9 527,3	228,8	10 053,9	(79,3)
Contrats de garantie de taux d'intérêt	81,4	–	904,0	–
Caps/floors	147,9	–	325,7	(0,1)
Cotés en bourse ¹				
Contrats à terme de taux d'intérêt	3 351,5	s.o.	6 364,5	s.o.
Options de taux d'intérêt	28,4	s.o.	2 864,8	s.o.
Total	13 136,5	228,8	20 512,9	(79,4)
Crédits				
Gré à gré				
Swaps sur défaillance de crédit	1 561,6	0,7	1 393,9	1,1
Total	1 561,6	0,7	1 393,9	1,1
Opérations bancaires				
Instruments dérivés sur actions	107,0	51,3	s.o.	s.o.
Total	107,0	51,3	s.o.	s.o.
Total produits de gré à gré	21 584,7	1 910,3	22 648,1	2 051,8
Total produits cotés en bourse	3 379,9	–	9 229,3	–
Total des instruments dérivés sur actions	107,0	51,3	–	–

¹ Les instruments cotés font l'objet d'un règlement en espèces quotidien et n'ont donc pas de juste valeur publiée.

La Banque encourt un risque de crédit en cas de juste valeur globale positive avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2005, ce chiffre s'élevait à 2 milliards d'euros (2004 : 2,1 milliards d'euros). Pour se prémunir, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1,7 milliard d'euros (2004 : 1,6 milliard d'euros), réduisant ainsi son risque de crédit net à 0,3 milliard d'euros (2004 : 0,5 milliard d'euros).

Facteurs de risque financier

A. Risque de crédit

La BERD est exposée au risque de crédit à la fois dans ses opérations bancaires et dans ses activités de trésorerie. Ce risque existe parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la BERD peut se trouver compromise. La majeure partie de ce risque est liée aux opérations bancaires. Les projets sont régulièrement analysés pour déterminer rapidement si des modifications doivent être apportées à la cotation des risques et prendre toutes les mesures nécessaires pour la maîtrise de ces risques. Les risques sont mesurés en fonction des limites de risque du portefeuille et communiqués au Comité d'audit sur une base trimestrielle.

Risque de crédit des opérations bancaires

La BERD examine périodiquement les différents risques de son portefeuille. Généralement, les projets sont officiellement examinés une ou deux fois par an – selon le risque – par le Service de gestion des risques de la Banque, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme plus vulnérables aux défauts de paiement. Des études régulières sont effectuées après achèvement du projet pour les risques non souverains. Dans chaque étude figure un examen de la cotation du projet avec, pour les titres de participation, la juste valeur.

Pour les projets dépréciés, l'étude examine le niveau du risque et les provisions individualisées correspondantes. Le contrôle des décaissements est confié à l'unité d'administration des opérations du Bureau des affaires juridiques, chargée de vérifier avant décaissement le respect des conditions liées au projet. Elle s'assure également que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. La gestion des investissements considérés comme compromis peut être transférée du Département des opérations bancaires à l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Service de la gestion des risques et au Département des opérations bancaires pour la gestion de la restructuration et du redressement.

Tous les projets et pays d'opérations se voient attribuer une cote de 1 à 10, 1 reflétant un risque très faible et 10 un risque très élevé. La Banque utilise trois grilles de risques : le risque-projet, le risque-pays et le risque global. Pour le risque-projet, la solidité financière de la contrepartie et l'atténuation des risques découlant de la structure du projet sont prises en compte. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des cotes fournies par des agences de cotation externes. Pour les opérations non souveraines, la cotation du risque global correspond à la plus haute cotation attribuée au pays ou au projet. Il y a une exception à cette règle lorsque la Banque a recours au soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations : dans ce cas, la cote globale est identique à celle du projet. Pour les opérations souveraines, la cote globale est la même que celle du pays. Pour les actifs nets du portefeuille, les provisions générales sont calculées en fonction d'une matrice. L'objectif est d'évaluer les pertes en fonction de signes objectifs de dépréciation, de l'expérience de la Banque et des risques liés au projet, au secteur et au pays.

Le tableau ci-dessous présente les actifs d'exploitation des opérations bancaires répartis par pays, par instrument et par secteur.

Répartition des actifs d'exploitation, engagements non utilisés et garanties des opérations bancaires

Répartition par pays	Actifs d'exploitation 2005 En millions d'euros	Actifs d'exploitation ¹ 2004 En millions d'euros, après retraitement	Engagements non utilisés et garanties 2005 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2004 En millions d'euros
Albanie	121,5	68,7	115,3	106,1
Arménie	32,7	34,7	11,0	4,1
Azerbaïdjan	162,4	173,5	239,6	67,1
Belarus	68,9	45,6	21,6	11,5
Bosnie-Herzégovine	149,3	125,3	241,4	179,2
Bulgarie	299,8	314,7	360,7	228,0
Croatie	780,6	729,6	123,3	204,7
ERY de Macédoine	118,8	90,0	138,6	152,3
Estonie	59,3	251,5	–	4,8
Fédération de Russie	2 662,7	2 170,0	1 612,0	1 317,7
Géorgie	90,1	55,4	47,3	27,3
Hongrie	581,0	681,2	92,3	92,9
Kazakhstan	632,9	507,9	390,5	214,9
Lettonie	60,5	71,4	25,3	7,5
Lituanie	155,4	184,4	43,4	51,4
Moldova	62,4	72,1	25,4	13,0
Ouzbékistan	146,9	151,7	139,7	123,4
Pologne	1 107,7	1 214,3	390,2	282,9
République kirghize	78,2	58,9	5,0	7,2
République slovaque	305,4	429,3	59,6	52,1
République tchèque	299,6	422,7	52,5	49,3
Roumanie	1 951,5	1 125,6	716,0	430,0
Serbie-et-Monténégro	312,0	242,0	404,7	348,2
Slovénie	207,4	183,7	32,5	34,5
Tadjikistan	22,9	18,0	19,5	8,0
Turkménistan	58,9	63,0	33,3	24,6
Ukraine	579,9	534,0	544,7	329,1
Régional	889,9	790,2	794,0	807,4
Au 31 décembre	11 998,6	10 809,4	6 679,4	5 179,2

Répartition par instrument

Prêts	7 751,4	7 557,3	5 371,0	4 033,5
Participations en juste valeur	4 179,3	3 196,1	843,8	651,1
Titre d'emprunt	67,9	56,0	–	–
Garanties de financement des échanges ²	–	–	316,9	214,1
Autres garanties ³	–	–	147,7	280,5
Au 31 décembre	11 998,6	10 809,4	6 679,4	5 179,2

Répartition par secteur

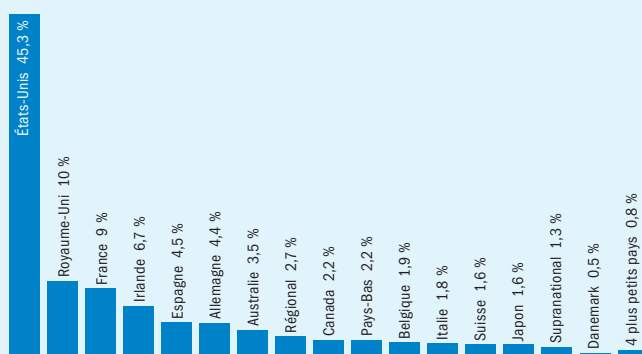
Commerce et tourisme	383,5	341,5	253,5	244,3
Services sociaux et communautaires	266,2	221,5	153,6	187,6
Énergie/production d'électricité	755,2	755,3	1 191,6	745,2
Industries extractives	630,2	562,8	98,5	134,2
Finances	5 250,5	4 332,5	1 695,2	1 276,4
Services municipaux	525,9	480,0	664,3	629,7
Industries manufacturières	1 604,7	1 663,0	521,5	522,0
Industries primaires	363,2	323,1	205,5	212,9
Télécommunications	569,4	823,2	111,0	67,5
Transports et construction	1 649,8	1 306,5	1 784,7	1 159,4
Au 31 décembre	11 998,6	10 809,4	6 679,4	5 179,2

¹ Les actifs d'exploitation de 2004 ne comprennent pas les provisions pour dépréciation.

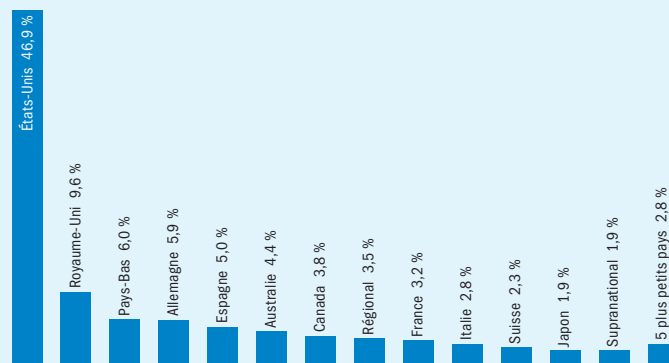
² Les garanties de financement des échanges consistent en des lettres de crédit stand-by émises en faveur de banques confirmatrices assumant le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

³ Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

Répartition de l'engagement maximal pour le portefeuille de la Trésorerie par pays
31 décembre 2005



31 décembre 2004



Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie

Le risque de crédit est la perte potentielle sur un portefeuille résultant du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa note de crédit. Ce risque peut se matérialiser par l'abaissement de la notation effectué par une agence de cotation, ceci à tout moment jusqu'à échéance de la transaction la plus longue avec une contrepartie donnée. Plus précisément, on peut le qualifier de risque de pré-règlement. Il diffère du risque de règlement qui ne se manifeste qu'au moment – généralement le début et l'échéance d'une transaction – où a lieu un échange de liquidités ou de titres. Les pertes latentes sur titres dues à un déclassement, ou plus généralement tout changement de leur cote de crédit relative, sont également appelées "risque de marge" ou "risque de marge de crédit". La Banque suit également le risque de concentration, c'est-à-dire d'une allocation d'une part trop importante du portefeuille sur un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une opération spécifique.

Le Service de gestion des risques de trésorerie attribue les notes de crédit interne déterminées en fonction des notations fournies par des agences de cotation agréées et de l'évaluation interne de la solvabilité des contreparties. L'échelle de crédit interne va de 1 à 10 et est identique à celle utilisée pour les risques bancaires. Le document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie approuvé par le Conseil précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. Le degré de risque et/ou la maturité autorisés pour une contrepartie peuvent être inférieurs ou réduits, respectivement, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme, de sa condition intrinsèque ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, gérées et revues périodiquement par le Service de gestion des risques de trésorerie.

La méthode utilisée par la Banque pour la mesure des risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie les risques maximaux (en pratique, eVaR¹⁴ à 95 %) et leur évolution dans le temps. Elle concerne tous les types de transaction et s'applique jusqu'à échéance de la transaction la plus longue avec cette contrepartie.

Diversification par pays ou par région

Au 31 décembre 2005, le risque de crédit du portefeuille concernait 20 pays ou régions. Les États-Unis (avec une part de 45,3 % contre 46,9 % en 2004), le Royaume-Uni (avec une part de 10 % contre 9,6 % en 2004) et la France (avec une part de 9 % contre 3,2 % en 2004) ont été les principaux contributeurs. Pour tous les autres pays, l'engagement ne dépassait pas 7 % de l'engagement total du portefeuille de la Trésorerie.

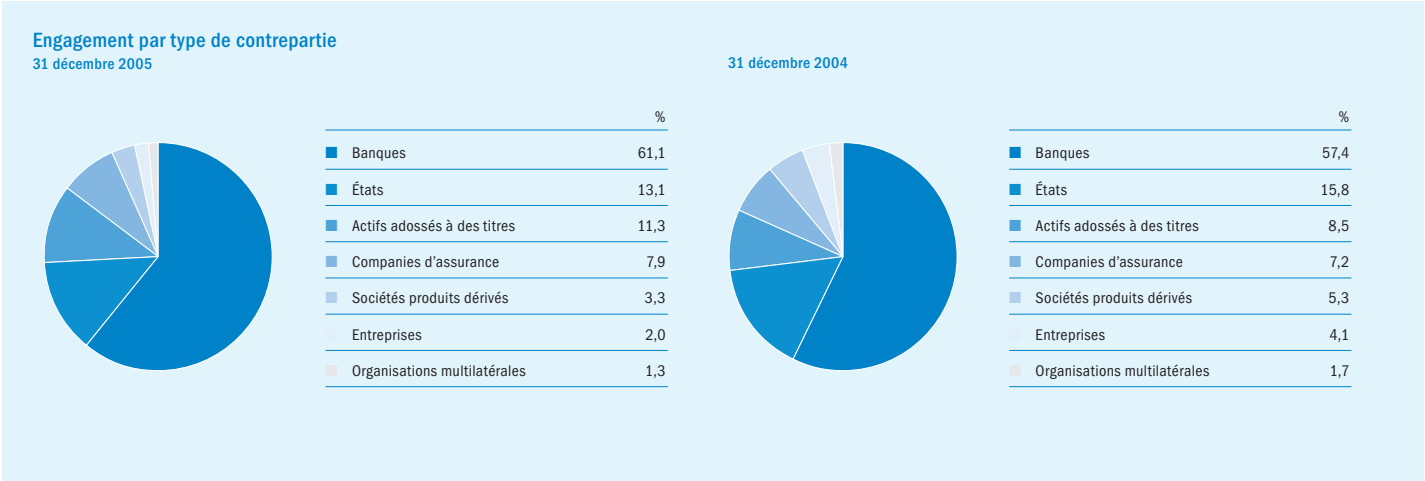
Diversification par type de contrepartie

Environ 61,1 % du risque global concernait des banques (2004 : 57,4 %). Les deux plus grands types de contreparties suivants étaient les opérations souveraines (13,1 %, contre 15,8 % en 2004) et les risques ABS (11,3 %, contre 8,5 % en 2004).

B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle pouvant résulter de mouvements contraires des marchés. À l'heure actuelle, les éléments constitutifs du risque de marché sont : (i) risque de taux d'intérêt, (ii) risque de change, (iii) risque sur actions et (iv) risque sur matières premières. Les deux dernières catégories ne concernent pas les opérations de trésorerie de la Banque. Le risque de taux d'intérêt se subdivise en deux volets : le risque de courbe, qui mesure l'impact des changements du profil de la courbe de rendement pour une devise et le risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe. De même, on distingue dans le risque de change le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises.

Les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont l'élément majeur du risque de marché de la BERD susceptible d'affecter ses positions de trésorerie. La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié au taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés



à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré par le Service de gestion des risques de trésorerie, distinct de la Trésorerie, afin de garantir que les limites autorisées soient respectées.

La Banque suit l'évolution des risques du marché dans son portefeuille de trésorerie en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque) à partir d'un modèle de simulation de Monte Carlo et de diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document sur le pouvoir de gestion et la gestion des risques de trésorerie, qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Les opérations en devises sont également soumises à une sous-limite de l'eVaR particulière aux risques de change.

D'autres mesures de l'eVaR sont communiquées aux principaux responsables de la Banque, en particulier pour extraire des mesures globales de l'eVaR les facteurs particuliers à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de l'eVaR sur les options sont effectués afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon d'un jour et d'un niveau de confiance de 95 %. Malgré l'adoption par la Banque de l'eVaR, les chiffres paramétriques de la VaR¹⁵ continuent d'être calculés quotidiennement pour l'ensemble du portefeuille, bien qu'ils ne soient plus associés à une limite formelle. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres qui figurent dans le Rapport financier sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours.

Un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR au moyen de chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses. L'objectif est de ne pas négliger des risques importants en s'attachant plus particulièrement à une catégorie particulière de mesures de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés

aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques purs et simples ou d'options, sont contrôlés au moyen de mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Divers essais de contrainte sont également réalisés quotidiennement. Ces essais comportent principalement les opérations ci-après :

- (i) essai de contrainte appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du niveau du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- (ii) analyse séparée pour chaque monnaie de l'impact sur le compte de résultat de variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ;
- (iii) essais de contrainte pour l'ensemble du portefeuille de la Trésorerie effectués à partir de scénarios traditionnels ; et
- (iv) essais de contrainte particuliers destinés à quantifier l'impact d'une défaillance dans les schémas de corrélation.

¹⁴ La VaR est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres du marché, sur la base d'un horizon et d'un niveau de confiance donnés. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque et donne une mesure plus précise d'importantes pertes potentielles.

¹⁵ Même si elles sont efficaces en tant qu'outils de calcul, les méthodes paramétriques de la VaR nécessitent des hypothèses rigoureuses en matière de comportement statistique des paramètres de marché qui peuvent être assouplies en utilisant la méthode de simulation de Monte Carlo. Contrairement aux méthodes paramétriques, les mesures de Monte Carlo peuvent également intégrer le comportement non linéaire d'instruments comme les options.

C. Risque de change

	Euro En millions d'euros	Dollar des États-Unis En millions d'euros	Livre sterling En millions d'euros	Yen japonais En millions d'euros	Autres monnaies En millions d'euros	Total En millions d'euros
Position de change net en devises au 31 décembre 2005						
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	1 254,1	2 414,0	13,4	42,9	75,7	3 800,1
Créances garanties	901,2	574,1	–	–	–	1 475,3
Titres d'emprunt	2 982,9	3 658,1	641,1	234,8	100,5	7 617,4
Instruments financiers dérivés	67,6	(6 910,4)	2 875,5	2 512,4	3 773,1	2 318,2
Autres actifs	196,3	885,0	37,2	4,3	14,5	1 137,3
Investissements sous forme de prêts	3 373,1	4 078,5	1,0	–	366,7	7 819,3
Provisions Provisions pour dépréciation des prêts et garanties	(122,3)	(180,2)	(0,2)	–	(20,8)	(323,5)
Titres de participation	4 179,3	–	–	–	–	4 179,3
Actifs incorporels	16,2	–	–	–	–	16,2
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	12,3	–	–	–	–	12,3
Capital libéré à recevoir	168,8	125,3	–	32,5	–	326,6
Total de l'actif au 31 décembre 2005	13 029,5	4 644,4	3 568,0	2 826,9	4 309,7	28 378,5
Passif et capitaux propres						
Dettes envers les établissements de crédit	(843,9)	(61,3)	(4,4)	–	(68,5)	(978,1)
Dettes représentées par un titre	(1 772,8)	(4 344,2)	(2 924,4)	(2 773,3)	(4 114,7)	(15 929,4)
Instruments financiers dérivés	(412,8)	698,7	(511,1)	(34,1)	(97,3)	(356,6)
Autres passifs	(150,1)	(914,6)	(144,1)	(19,7)	(33,1)	(1 261,6)
Capitaux propres	(9 845,4)	(6,9)	(0,3)	–	(0,2)	(9 852,8)
Total du passif et capitaux propres au 31 décembre 2005	(13 025,0)	(4 628,3)	(3 584,3)	(2 827,1)	(4 313,8)	(28 378,5)
Position de change au 31 décembre 2005	4,5	16,1	(16,3)	(0,2)	(4,1)	–
Position de change nette au 31 décembre 2004 (après retraitement)						
	Euro En millions d'euros	Dollar des États-Unis En millions d'euros	Livre sterling En millions d'euros	Yen japonais En millions d'euros	Autres monnaies En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	66,1	521,8	1,4	91,9	3,3	684,5
Créances garanties	995,0	650,0	–	–	0,1	1 645,1
Titres d'emprunt	2 678,0	2 592,8	427,7	422,6	4,6	6 125,7
Instruments financiers dérivés	(153,0)	(5 051,8)	2 667,5	2 675,9	2 483,4	2 622,0
Autres actifs	61,4	456,6	44,1	4,6	30,6	597,3
Prêts	3 403,5	3 867,0	0,6	–	342,2	7 613,3
Provisions pour dépréciation de prêts	(204,1)	(284,0)	(0,1)	–	(19,3)	(507,5)
Titres de participation	2 651,8	–	–	–	–	2 651,8
Actifs incorporels	18,1	–	–	–	–	18,1
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	13,6	–	–	–	–	13,6
Capital libéré à recevoir	325,8	182,6	–	59,3	–	567,7
Total de l'actif au 31 décembre 2004	9 856,2	2 935,0	3 141,2	3 254,3	2 844,9	22 031,6
Passif et capitaux propres						
Dettes envers les institutions de crédit	(806,6)	(54,8)	(5,5)	(13,5)	(32,9)	(913,3)
Dettes représentées par un titre	(1 045,9)	(3 444,1)	(2 711,8)	(3 016,1)	(2 747,7)	(12 965,6)
Instruments financiers dérivés	(988,7)	962,7	(299,1)	(198,2)	(46,9)	(570,2)
Autres passifs	(84,1)	(440,6)	(121,0)	(24,9)	(29,2)	(699,8)
Capitaux propres	(6 876,6)	(6,1)	–	–	–	(6 882,7)
Total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2004	(9 801,9)	(2 982,9)	(3 137,4)	(3 252,7)	(2 856,7)	(22 031,6)
Position de change au 31 décembre 2004	54,3	(47,9)	3,8	1,6	(11,8)	–

À côté de la monnaie de présentation de la Banque, l'euro, les monnaies dans lesquelles la Banque contracte l'essentiel de ses principaux emprunts (voir la note annexe 17) et dans lesquelles elle est exposée à des risques liés au change sont indiquées séparément.

D. Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle est fixé le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente des informations sur le degré de risque de taux d'intérêt auquel la Banque est exposée en fonction de la date contractuelle d'échéance de ses instruments financiers ou, dans le cas d'instruments réindexés sur un taux du marché avant échéance, en fonction de la date de réindexation suivante. On a supposé que les titres qui constituent le portefeuille de titres de transaction de la Banque étaient soumis à réindexation dans la catégorie "De trois mois à un an".

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un an à cinq ans En millions d'euros	Fonds non porteurs d'intérêts En millions d'euros	Total En millions d'euros
Intervalle de réindexation au 31 décembre 2005						
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	3 768,1	7,2	24,8	–	–	3 800,1
Créances garanties	1 475,3	–	–	–	–	1 475,3
Titres d'emprunt	2 744,4	3 741,2	1 131,8	–	–	7 617,4
Instruments financiers dérivés	565,8	620,5	1 080,7	1,2	50,0	2 318,2
Autres actifs	108,1	38,4	978,1	–	12,7	1 137,3
Investissements sous forme de prêts	1 102,0	2 851,4	3 770,0	59,6	36,3	7 819,3
Provisions pour dépréciation de prêts investissements et garanties	(46,5)	(119,4)	(123,9)	–	(33,7)	(323,5)
Titres de participation	–	–	–	–	4 179,3	4 179,3
Actifs non porteurs d'intérêt, y compris capital libéré à recevoir	–	–	–	–	355,1	355,1
Total de l'actif	9 717,2	7 139,3	6 861,5	60,8	4 599,7	28 378,5
Passif et capitaux propres						
Dettes envers les établissements de crédit	(944,2)	(21,5)	(12,4)	–	–	(978,1)
Dettes représentées par un titre	(3 938,0)	(5 884,5)	(6 106,9)	–	–	(15 929,4)
Instruments financiers dérivés	(105,3)	(147,3)	(104,0)	–	–	(356,6)
Autres passifs	(4,5)	(127,7)	(1 101,2)	–	(28,2)	(1 261,6)
Capitaux propres	–	–	–	–	(9 852,8)	(9 852,8)
Total du passif et des capitaux propres	(4 992,0)	(6 181,0)	(7 324,5)	–	(9 881,0)	(28 378,5)
Risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2005	4 725,2	958,3	(463,0)	60,8	(5 281,3)	–
Risque de taux d'intérêt cumulé au 31 décembre 2005	4 725,2	5 683,5	5 220,5	5 281,3	–	–

Intervalle de réindexation au 31 décembre 2004 (après retraitement)	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Fonds non porteurs d'intérêts En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif						
Créances sur les établissements de crédit	680,5	4,0	–	–	–	684,5
Créances garanties	635,5	1 009,6	–	–	–	1 645,1
Titres d'emprunt	2 130,3	3 580,7	414,7	–	–	6 125,7
Instruments financiers dérivés	598,8	1 301,0	700,7	21,5	–	2 622,0
Autres actifs	459,3	50,1	27,7	0,2	60,0	597,3
Prêts	1 369,7	2 927,4	3 238,4	20,9	56,9	7 613,3
Provisions pour dépréciation de prêts	(11,5)	(1,5)	(5,7)	–	(488,8)	(507,5)
Titres de participation	–	–	–	–	2 651,8	2 651,8
Actifs non porteurs d'intérêt, y compris capital libéré à recevoir	–	–	–	–	599,4	599,4
Total de l'actif	5 862,6	8 871,3	4 375,8	42,6	2 879,3	22 031,6
Passif et capitaux propres						
Dettes envers les établissements de crédit	(898,4)	(4,9)	(10,0)	–	–	(913,3)
Dettes représentées par un titre	(2 493,7)	(5 561,5)	(4 910,4)	–	–	(12 965,6)
Instruments financiers dérivés	(150,3)	(367,2)	(52,7)	–	–	(570,2)
Autres passifs	(374,2)	(120,6)	(60,7)	–	(144,3)	(699,8)
Capitaux propres	–	–	–	–	(6 882,7)	(6 882,7)
Total du passif et des capitaux propres	(3 916,6)	(6 054,2)	(5 033,8)	–	(7 027,0)	(22 031,6)
Risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2004	1 946,0	2 817,1	(658,0)	42,6	(4 147,7)	–
Risque de taux d'intérêt cumulé au 31 décembre 2004	1 946,0	4 763,1	4 105,1	4 147,7	–	–

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – VaR, risque lié à la marge et risque de volatilité – qui font fréquemment l'objet de rapports de la direction.

Taux d'intérêt effectif

Le tableau ci-dessous présente le niveau indicatif des taux d'intérêt en fin d'exercice sur les passifs et les actifs portant intérêt de la Banque dans les principales monnaies qu'elle utilise. Les données relatives aux titres de transaction ne sont pas incluses dans cette analyse, dans la mesure où la détention de ces titres n'a pas pour objet de générer des marges d'intérêt nettes, mais des plus-values dues aux fluctuations de prix à court terme.

	2005 Euro %	2005 Dollar EU %	2005 Yen %	2005 Livre sterling %	2004 Euro %	2004 Dollar EU %	2004 Yen %	2004 Livre sterling %
Actif								
Créances sur les établissements de crédit	2,39	4,35	–	4,75	2,17	2,44	0,35	–
Créances garanties	2,86	4,91	–	–	2,39	3,04	–	–
Titres d'emprunt	2,69	4,87	0,23	5,67	2,36	3,02	0,16	5,01
Prêts	4,31	7,14	–	6,54	3,82	5,23	–	6,88
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit	(2,18)	(3,60)	–	(4,75)	(2,06)	(1,47)	–	(4,82)
Dettes représentées par un titre	(2,37)	(4,35)	0,23	(4,19)	(1,93)	(2,44)	0,31	(4,53)

E. Risque de liquidité

La liquidité se définit par la disponibilité de fonds suffisants pour que la Banque puisse faire face aux retraits sur dépôts et honorer ses autres engagements financiers. La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide. Pour y parvenir, elle exige que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années soit égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets ainsi qu'une année de service de la dette devant être intégralement couverts. En outre, 30 % du montant net des placements de trésorerie ne doit pas être à plus d'un an d'échéance. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir et 100 % des financements de projets ayant fait l'objet d'un engagement mais non d'un décaissement, plus une année de service de la dette – soit plus que le minimum requis.

Le tableau ci-dessous donne une analyse des actifs, des passifs et des capitaux propres, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. Il est présenté en fonction des dates d'échéance les plus prudentes lorsque les options ou les conditions de remboursement autorisent un remboursement anticipé. Dans le cas des passifs, par conséquent, c'est la date de remboursement la plus rapprochée possible qui est indiquée, tandis que, dans le cas des actifs, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible. Les actifs détenus au titre du portefeuille des opérations de trésorerie se voient attribuer une maturité comprise entre 3 mois et 1 an pour tenir compte du délai d'attente généralement associé à ces actifs.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie "Échéance non définie".

Risque de liquidité au 31 décembre 2005	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Plus de cinq ans En millions d'euros	Échéance non définie En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif							
Créances sur les établissements de crédit	3 768,1	–	24,8	7,2	–	–	3 800,1
Créances garanties	1 475,3	–	–	–	–	–	1 475,3
Titres d'emprunt	16,3	75,6	946,9	2 923,9	3 654,7	–	7 617,4
Instruments financiers dérivés	111,7	155,6	272,3	376,8	1 401,8	–	2 318,2
Autres actifs	104,6	52,9	952,0	0,2	25,1	2,5	1 137,3
Investissements sous forme de prêts	192,2	406,1	1 247,8	4 153,2	1 739,0	81,0	7 819,3
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties	(11,5)	(14,3)	(38,3)	(183,1)	(47,7)	(28,6)	(323,5)
Titres de participation	–	–	–	–	–	4 179,3	4 179,3
Actifs incorporels	–	–	–	–	–	16,2	16,2
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	–	–	–	–	–	12,3	12,3
Capital libéré à recevoir	–	–	133,2	156,5	–	36,9	326,6
Total de l'actif	5 656,7	675,9	3 538,7	7 434,7	6 772,9	4 299,6	28 378,5
Passif et capitaux propres							
Dettes envers les établissements de crédit	(944,2)	(21,5)	(12,4)	–	–	–	(978,1)
Dettes représentées par un titre	(912,2)	(770,6)	(2 633,9)	(3 729,4)	(7 883,3)	–	(15 929,4)
Instruments financiers dérivés	(72,5)	(111,3)	(107,0)	(36,0)	(29,8)	–	(356,6)
Autres passifs	(9,6)	(6,0)	(1 107,2)	–	–	(138,8)	(1 261,6)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	(9 852,8)	(9 852,8)
Total du passif et des capitaux propres	(1 938,5)	(909,4)	(3 860,5)	(3 765,4)	(7 913,1)	(9 991,6)	(28 378,5)
Position de liquidité nette au 31 décembre 2005	3 718,2	(233,5)	(321,8)	3 669,3	(1 140,2)	(5 692,0)	–
Position de liquidité nette cumulée au 31 décembre 2005	3 718,2	3 484,7	3 162,9	6 832,2	5 692,0	–	–

Risque de liquidité au 31 décembre 2004 (après retraitement)	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Plus de cinq ans En millions d'euros	Échéance non définie En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actif							
Placements sur les établissements de crédit	680,5	–	–	4,0	–	–	684,5
Créances garanties	635,5	1 009,6	–	–	–	–	1 645,1
Titres d'emprunt	131,1	86,7	265,1	2 572,9	3 031,8	38,1	6 125,7
Instruments financiers dérivés	38,8	150,5	451,8	913,3	1 067,6	–	2 622,0
Autres actifs	438,6	39,3	32,8	17,7	68,9	–	597,3
Prêts	158,8	371,4	1 155,2	4 114,4	1 742,9	70,6	7 613,3
Provisions pour dépréciation de prêts	(11,9)	(24,9)	(83,1)	(246,8)	(112,9)	(27,9)	(507,5)
Titres de participation	–	–	–	–	–	2 651,8	2 651,8
Actifs incorporels	–	–	–	–	–	18,1	18,1
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	–	–	–	–	–	13,6	13,6
Capital libéré à recevoir	–	–	248,4	298,0	–	21,3	567,7
Total de l'actif	2 071,4	1 632,6	2 070,2	7 673,5	5 798,3	2 785,6	22 031,6
Passif et capitaux propres							
Dettes envers les établissements de crédit	(898,4)	(4,9)	(10,0)	–	–	–	(913,3)
Dettes représentées par un titre	(110,9)	(474,2)	(1 645,6)	(3 529,3)	(7 205,6)	–	(12 965,6)
Instruments financiers dérivés	–	(160,4)	(161,2)	(167,7)	(80,9)	–	(570,2)
Autres passifs	(322,7)	(27,8)	(245,8)	(26,5)	(43,8)	(33,2)	(699,8)
Capitaux propres	–	–	–	–	–	(6 882,7)	(6 882,7)
Total du passif et des capitaux propres	(1 332,0)	(667,3)	(2 062,6)	(3 723,5)	(7 330,3)	(6 915,9)	(22 031,6)
Position de liquidité nette au 31 décembre 2004	739,4	965,3	7,6	3 950,0	(1 532,0)	(4 130,3)	–
Position de liquidité nette cumulée au 31 décembre 2004	739,4	1 704,7	1 712,3	5 662,3	4 130,3	–	–

Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le bilan de la Banque effectue une évaluation en juste valeur dans toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des prêts à taux fixe des opérations bancaires où le risque de taux d'intérêt a été couvert sur la base du portefeuille. En conséquence, la Banque ne traite pas ces prêts dans le cadre de la comptabilité de couverture, et les variations de la juste valeur de ces actifs ne sont donc pas portées au bilan. Au 31 décembre 2005, la juste valeur de ces prêts dépassait de 25,6 millions d'euros la valeur actuelle portée au bilan (2004 : 29,8 millions d'euros).

Notes annexes aux états financiers

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 ("l'Accord"). Au 31 décembre 2005, 60 pays, ainsi que la Banque européenne d'investissement et la Communauté européenne, étaient actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque ainsi que de ses employés au Royaume-Uni sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Information sectorielle

Secteurs d'activité

En termes de gestion, les activités de la Banque se composent essentiellement d'opérations bancaires et de trésorerie. Les opérations bancaires correspondent aux investissements dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant des principes de bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participation et des garanties. Les opérations de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques liés aux taux de change et, enfin, à aider les clients dans la gestion de l'actif et du passif.

Présentation comptable primaire – Secteur d'activité

	Opérations bancaires 2005 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2005 En millions d'euros	Total 2005 En millions d'euros	Opérations bancaires 2004 En millions d'euros, après retraitement	Opérations de trésorerie 2004 En millions d'euros, après retraitement	Total 2004 En millions d'euros, après retraitement
Intérêts perçus	416,9	352,7	769,6	310,3	215,6	525,9
Autres bénéfices	1 158,3	9,3	1 167,6	305,5	24,0	329,5
Variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées ¹	9,5	1,1	10,6	19,2	2,1	21,3
Total des produits sectoriels	1 584,7	363,1	1 947,8	635,0	241,7	876,7
Moins intérêts et charges assimilées ²	(258,7)	(303,7)	(562,4)	(172,4)	(162,1)	(334,5)
Affectation du rendement du capital ^{1,2}	137,2	15,2	152,4	100,4	11,2	111,6
Variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères	–	6,1	6,1	–	4,8	4,8
Moins frais administratifs	(184,5)	(17,3)	(201,8)	(158,4)	(15,0)	(173,4)
Moins dotation aux amortissements	(16,2)	(0,9)	(17,1)	(15,5)	(0,9)	(16,4)
Résultats sectoriels avant provisions	1 262,5	62,5	1 325,0	389,1	79,7	468,8
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties	200,6	–	200,6	(67,2)	–	(67,2)
Résultat net d'exploitation de l'exercice	1 463,1	62,5	1 525,6	321,9	79,7	401,6
Actif sectoriel	11 878,5	16 173,4	28 051,9	9 905,0	11 558,9	21 463,9
Capital libéré à recevoir			326,6			567,7
Total de l'actif			28 378,5			22 031,6
Passif sectoriel						
Total du passif	146,0	18 379,7	18 525,7	136,0	15 012,9	15 148,9
Dépenses en capital	13,2	0,8	14,0	10,0	0,6	10,6

¹ La suppression des intérêts perçus de l'ajustement en valeur actualisée du capital libéré à recevoir et l'affectation des gains du capital représentent un montant total de 163 millions d'euros (2004 : 132,9 millions d'euros), qui représente les gains générés par le capital libéré net utilisés dans les résultats sectoriels.

² Les intérêts sectoriels et charges assimilées ainsi que l'affectation du rendement du capital s'élèvent au total à 410 millions d'euros (2004 : 222,9 millions d'euros) et constituent le poste "Intérêts et charges assimilées du compte de résultat de la Banque".

Présentation comptable secondaire – répartition géographique

Les activités de la Banque sont réparties entre quatre régions à des fins de gestion interne.

	Produit sectoriel 2005 En millions d'euros	Produit sectoriel 2004 En millions d'euros, après retraitement	Actif sectoriel 2005 En millions d'euros	Actif sectoriel 2004 En millions d'euros, après retraitement
Pays aux stades avancés de la transition ¹	923,0	312,8	4 548,4	4 144,4
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ²	333,3	171,9	4 749,4	3 693,3
Fédération de Russie	328,4	150,3	2 580,7	2 067,3
OCDE (opérations de trésorerie)	363,1	241,7	16 173,4	11 558,9
Total	1 947,8	876,7	28 051,9	21 463,9

¹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

² Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

3. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Commissions d'annulation	5,6	3,2
Commissions sur crédits commerciaux	5,2	4,3
Frais d'évaluation	3,4	3,7
Commissions de garantie	3,1	4,0
Autres commissions	5,3	9,2
Frais liés aux commissions des fonds de placement	(3,2)	(6,8)
Commissions nettes perçues	19,4	17,6

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2005, soit 38,2 millions d'euros (2004 : 48,0 millions d'euros), ainsi qu'un montant de 5,7 millions d'euros (2004 après retraitement : 5,2 millions d'euros), ont été différés sur le bilan. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2005, 12,6 millions d'euros (2004 après retraitement : 8,2 millions d'euros) de commissions différées et coûts directs ont été comptabilisés en intérêts perçus.

4. Plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros, après retraitement
Plus-values latentes nettes de participations dans des entreprises associées et de fonds de placement à haut risque	366,2	126,0
Plus-values réalisées nettes de participations dans des entreprises associées et de fonds de placement à haut risque	113,8	–
Plus values latente nettes de dérivés sur actions	8,6	–
Plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	488,6	126,0

5. Plus-values nettes de participations disponibles à la vente

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros, après retraitement
Plus-values réalisées nettes de participations disponibles à la vente	526,1	122,4
Reprises de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées ¹	35,0	49,6
Pertes par dépréciation de participations disponibles à la vente ¹	(8,6)	(63,3)
Plus-values nettes de participations disponibles à la vente	552,5	108,7

¹ Les chiffres de 2004 relatifs aux reprises de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées (49,6 millions d'euros) et aux pertes par dépréciation de participations disponibles à la vente (63,3 millions d'euros) ont été portés à la rubrique "Provisions pour dépréciation" dans le compte de résultat de 2004.

6. Bénéfices/(pertes) nets d'actifs de trésorerie disponibles à la vente

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros, après retraitement
Bénéfices réalisés sur des actifs de trésorerie disponibles à la vente	3,3	2,3
Reprises de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées	6,7	–
Pertes par dépréciation d'actifs de trésorerie disponibles à la vente ¹	–	(4,0)
Bénéfice/(pertes) net d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	10,0	(1,7)

¹ Les chiffres de 2004 relatifs aux pertes par dépréciation d'actifs de trésorerie disponibles à la vente (4,0 millions d'euros) ont été portés à la rubrique "Provisions pour dépréciation" dans le compte de résultat de 2004.

Les bénéfices réalisés sont dus à la cession de titres de créance disponibles à la vente.

7. (Pertes)/bénéfices nets d'activités de courtage et d'opérations de change

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Rachats de dette	1,3	24,9
Opérations de change	(0,9)	1,0
Activités de courtage	(1,1)	(0,2)
(Pertes)/bénéfices nets d'activités de courtage et d'opérations de change	(0,7)	25,7

Les pertes nettes sur le portefeuille de titres de transaction comprennent à la fois les pertes ou bénéfices réalisés et latents, ainsi que les intérêts perçus et les charges associées.

8. Variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur sur les couvertures ne répondant pas aux critères ne résulte pas d'opérations de marché mais est une conséquence des règles de comptabilité introduites par l'IAS 39. Cette norme comptable exige que tous les dérivés soient reconnus en juste valeur dans le compte de résultat. Lorsque des dérivés sont utilisés comme couverture d'actifs ou de passifs financiers non dérivés, ces derniers peuvent également être réévalués en juste valeur pour les risques spécifiques couverts et portés au compte de résultat. Cette procédure comptable, appelée comptabilité de couverture, ne peut être utilisée que lorsque les relations de couverture peuvent être spécifiquement identifiées et qu'une corrélation étroite peut être établie. La couverture de taux d'intérêt sur la base du portefeuille, qui n'entre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture, est appliquée aux prêts à taux fixe de la Banque. Des instruments dérivés sont utilisés pour échanger le paiement d'intérêts à taux fixe sur les prêts contre un paiement d'intérêts à taux variable, notamment par l'utilisation de contrats de swap. Les swaps sont soumis à la comptabilité à la juste valeur, mais les prêts à taux fixe ne le sont pas. La Banque payant des taux

fixes dans le cadre de ces contrats, les augmentations des taux d'intérêt concernés, essentiellement le dollar EU et l'euro, produiront des gains en juste valeur sur ces contrats, l'inverse se produisant si les taux chutent. En 2005, les taux de l'euro comme ceux du dollar ont augmenté, entraînant un bénéfice net de 5,3 millions d'euros pour l'exercice (2004 : perte de 1,7 million d'euros).

Si la comptabilité de couverture peut s'appliquer à la plupart des positions pour instruments dérivés de la Banque grâce à des relations de couverture individualisées, il peut s'avérer impossible d'obtenir une efficacité de couverture à 100 %, où la variation de la valeur de l'instrument dérivé est égale à la variation de la valeur de l'élément d'actif ou de passif couvert. Toute différence entre la valeur de l'instrument dérivé et de sa couverture doit être reprise en compte de résultat. En 2005, ce chiffre indique un bénéfice de 0,8 million d'euros (2004 : 6,5 millions d'euros).

Au cours de l'exercice, la variation en juste valeur de 1,7 million d'euros (2004 : 7 millions d'euros) sur les swaps de couverture du capital de la Banque à recevoir en dollars EU et en yen japonais a été incluse dans les intérêts nets, ainsi que l'effet d'actualisation sur le capital à recevoir.

9. Frais administratifs

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros, après retraitement
Dépenses de personnel	145,4	118,9
Frais administratifs nets des subventions gouvernementales	62,1	59,7
Frais administratifs	207,5	178,6
Report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	(5,7)	(5,2)
Frais administratifs nets	201,8	173,4

L'augmentation des dépenses de personnel en 2005 par rapport à 2004 est largement due à la charge ponctuelle de 22,9 millions d'euros (15,3 millions de livres sterling) liée à la restructuration des plans de retraite de la Banque. Elle résulte d'ajustements visant à renforcer ces plans pour prendre en compte les états de services antérieurs du personnel et d'un changement de l'estimation actuarielle des passifs du régime à prestations déterminées.

Les effectifs moyens pris en compte dans les dépenses de personnel pour l'exercice ont été les suivants : 968 agents du Siège (2004 : 964), 235 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2004 : 233), 105 agents contractuels (dont les agents sous contrat spécial, les stagiaires et employés temporaires et les agents contractuels des services généraux recrutés localement) ainsi que 77 membres du personnel du Conseil d'administration. 89 postes ont été financés sur des comptes extérieurs.

Au 31 décembre 2005, on comptait : 971 agents du Siège (comprenant les agents permanents et les analystes des différents services de la Banque ainsi que le personnel de soutien du Conseil d'administration) (2004 : 965), 232 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2004 : 237), 111 agents contractuels (dont 31 agents sous contrat spécial, 58 stagiaires/

temporaires et 22 agents contractuels des services généraux recrutés localement) ainsi que 76 membres du personnel du Conseil d'administration. 86 postes étaient financés sur des comptes extérieurs. En outre, le bureau des projets a recruté 90 personnes (2004 : 89) pour des projets en Fédération de Russie au titre du Fonds pour les petites entreprises de Russie.

Des subventions gouvernementales d'un montant de 2,1 millions d'euros (2004 : 2,1 millions d'euros) ont été portées au compte de résultat au titre de l'exercice.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes, relatives au travail effectué par les auditeurs externes de la Banque.

Services d'audit et de certification	2005 En milliers d'euros	2004 En milliers d'Euros
Services d'auditeurs de la Banque	275	236
Audit du plan de retraite	21	21
Procédures de contrôle interne	127	158
Audit de recouvrement fiscal	7	7
	430	422

Les frais administratifs ont représenté 148,3 millions de livres sterling (2004 : 126,2 millions de livres sterling).

Les coûts directs de 5,7 millions d'euros (2004 après retraitement : 5,2 millions d'euros) liés à la constitution des prêts et au maintien

des engagements en 2005, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, soit 38,2 millions d'euros (2004 : 48 millions d'euros), ont été différés sur le bilan conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement du prêt concerné.

10. Provisions pour dépréciation de prêts et garanties

(Reprise)/charge pour l'exercice	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros, après retraitement
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(134,7)	99,6
Investissements sous forme de prêts souverains	(48,6)	(0,7)
Garanties	(3,9)	(8,3)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts ¹	(13,4)	(23,4)
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties^{2,3}	(200,6)	67,2

¹ Pendant l'exercice, de nouvelles provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts (22,3 millions d'euros, contre 14,7 millions d'euros en 2004) ont été constituées et 35,7 millions d'euros (2004 : 38,1 millions d'euros) ont été libérées, avec une reprise nette sur le compte de résultat de 13,4 millions d'euros (2004 : reprise de 23,4 millions d'euros).

² Le montant 2004 des provisions pour dépréciation de prêts et garanties (67,2 millions d'euros) a été comptabilisé dans les provisions pour dépréciation dans le compte de résultat de 2004.

³ Sur la reprise de provisions pour dépréciation de prêts et garanties de 2005, 186 millions d'euros sont dus au changement de l'estimation de provisionnement décrite à la section "Modifications relatives aux estimations comptables critiques et jugements" des principes comptables.

Variations des provisions	2005 Prêts En millions d'euros	2005 Garanties et autres En millions d'euros	2005 Total En millions d'euros	2004 Prêts En millions d'euros	2004 Garanties et autres En millions d'euros	2004 total En millions d'euros
Au 1 ^{er} janvier	507,5	32,0	539,5	465,1	40,3	505,4
(Reprise)/charge pour l'exercice	(196,7)	(3,9)	(200,6)	75,5	(8,3)	67,2
Disparition de la décote liée à la dépréciation d'actifs identifiés ¹	(0,5)	–	(0,5)	(0,6)	–	(0,6)
Ajustements de change	41,7	–	41,7	(18,8)	–	(18,8)
Reprises de provisions pour prêts passés par pertes et profits	(28,5)	–	(28,5)	(13,7)	–	(13,7)
Au 31 décembre	323,5	28,1	351,6	507,5	32,0	539,5

Répartition

Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts						
Investissements sous forme de prêts non souverains	275,3	–	275,3	377,8	–	377,8
Investissements sous forme de prêts souverains	14,5	–	14,5	57,7	–	57,7
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	33,7	–	33,7	72,0	–	72,0
Déduites des actifs	323,5	–	323,5	507,5	–	507,5
Incluses dans les autres passifs	–	28,1	28,1	–	32,0	32,0
Au 31 décembre	323,5	28,1	351,6	507,5	32,0	539,5

¹ Les intérêts perçus comprennent 0,5 million d'euros (2004 : 0,6 million d'euros) liés à la disparition de la décote de la valeur nette actuelle

11. Titres d'emprunt

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Portefeuille disponible à la vente	6 908,0	5 293,4
Portefeuille d'opérations sur titres		
Fonds sous gestion interne	144,5	473,0
Fonds sous gestion externe	564,9	359,3
	709,4	832,3
Au 31 décembre	7 617,4	6 125,7

12. Autres actifs

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros après retraitement
Juste valeur des instruments dérivés	2 318,2	2 622,0
Opérations en attente de règlement	926,7	415,0
Intérêts à recevoir	151,5	117,8
Autres	59,1	64,5
Au 31 décembre	3 455,5	3 219,3

13. Prêts

Actifs d'exploitation	2005 Prêts souverains En millions d'euros	2005 Prêts non souverains En millions d'euros	2005 Total des prêts En millions d'euros	2004 Prêts souverains En millions d'euros après retraitement	2004 Prêts non souverains En millions d'euros après retraitement	2004 Total des prêts En millions d'euros après retraitement
Au 1 ^{er} janvier	1 891,2	5 722,1	7 613,3	2 028,6	4 696,9	6 725,5
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(0,8)	(5,8)	(6,6)	(1,5)	(2,4)	(3,9)
Décaissements	379,4	2 629,0	3 008,4	500,3	4 335,3	4 835,6
Remboursements et remboursements anticipés	(414,6)	(2 939,2)	(3 353,8)	(526,9)	(3 122,1)	(3 649,0)
Fluctuations de change	186,9	423,7	610,6	(98,9)	(147,9)	(246,8)
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(4,9)	(15,0)	(19,9)	(10,4)	(24,2)	(34,6)
Passage en pertes et profits	–	(32,7)	(32,7)	–	(13,5)	(13,5)
Au 31 décembre	2 037,2	5 782,1	7 819,3	1 891,2	5 722,1	7 613,3
Dépréciation au 31 décembre	(14,5)	(309,0)	(323,5)	(57,7)	(449,8)	(507,5)
Total des actifs d'exploitation, net de dépréciation, au 31 décembre	2 022,7	5 473,1	7 495,8	1 833,5	5 272,3	7 105,8

Au 31 décembre 2005, la Banque a classé 11 prêts comme dépréciés, avec un total d'actifs d'exploitation de 35 millions d'euros (2004 : 17 prêts d'un total de 85,8 millions d'euros). Les provisions individualisées sur ces actifs se sont élevées à 33,7 millions d'euros (2004 : 72 millions d'euros). La disparition de la décote sur la valeur actuelle nette liée aux provisions pour dépréciation de prêts identifiés a ajouté 0,5 million d'euros (2004 : 0,6 million d'euros) au compte de résultat sous forme d'intérêts perçus de prêts.

14. Titres de participation

	Titres de participation non cotés, à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation cotés, à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Total des titres de participation, à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation non cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Titres de participation cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation En millions d'euros
Encours des décaissements							
Au 31 décembre 2003	–	–	–	1 747,2	566,3	2 313,5	2 313,5
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	114,3	114,3	–	(114,3)	(114,3)	–
Au 1 ^{er} janvier 2004, après retraitement	–	114,3	114,3	1 747,2	452,0	2 199,2	2 313,5
Décaissements	–	–	–	484,5	87,7	572,2	572,2
Cessions	–	–	–	(287,7)	(103,2)	(390,9)	(390,9)
Passage en pertes et profits	–	–	–	(56,6)	(6,2)	(62,8)	(62,8)
Au 31 décembre 2004, après retraitement	–	114,3	114,3	1 887,4	430,3	2 317,7	2 432,0
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 096,1	–	1 096,1	(1 096,1)	–	(1 096,1)	–
Au 1 ^{er} janvier 2005, après retraitement	1 096,1	114,3	1 210,4	791,3	430,3	1 221,6	2 432,0
Transfert entre catégories ¹	(9,9)	9,9	–	(110,1)	110,1	–	–
Décaissements	239,5	1,6	241,1	84,7	52,5	137,2	378,3
Cessions	(283,1)	–	(283,1)	(171,0)	(159,7)	(330,7)	(613,8)
Passage en pertes et profits	(12,3)	–	(12,3)	(1,6)	(9,9)	(11,5)	(23,8)
Au 31 décembre 2005	1 030,3	125,8	1 156,1	593,3	423,3	1 016,6	2 172,7
Ajustement en juste valeur							
Au 31 décembre 2003	–	–	–	(544,7)	249,1	(295,6)	(295,6)
Désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	(13,5)	(13,5)	–	13,5	13,5	–
Au 1 ^{er} janvier 2004, après retraitement	–	(13,5)	(13,5)	(544,7)	262,6	(282,1)	(295,6)
Variation en juste valeur	–	126,0	126,0	–	340,4	340,4	466,4
Variation des provisions pour dépréciation	–	–	–	34,3	14,7	49,0	49,0
Au 31 décembre 2004, après retraitement	–	112,5	112,5	(510,4)	617,7	107,3	219,8
Retraitement provisoire du solde d'ouverture en juste valeur	(84,8)	–	(84,8)	–	–	–	(84,8)
Au 1 ^{er} janvier 2005, après retraitement	(84,8)	112,5	27,7	(510,4)	617,7	107,3	135,0
Réévaluation provisoire du solde d'ouverture en juste valeur	–	–	–	329,8	–	329,8	329,8
Au 1 ^{er} janvier 2005, après réévaluation	(84,8)	112,5	27,7	(180,6)	617,7	437,1	464,8
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	326,4	39,8	366,2	883,9	265,3	1 149,2	1 515,4
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	–	–	–	0,5	25,9	26,4	26,4
Au 31 décembre 2005	241,6	152,3	393,9	703,8	908,9	1 612,7	2 006,6
Juste valeur au 31 décembre 2005	1 271,9	278,1	1 550,0	1 297,1	1 332,2	2 629,3	4 179,3
Juste valeur au 31 décembre 2004	–	226,8	226,8	1 377,0	1 048,0	2 425,0	2 651,8

¹ Ce chiffre tient compte des titres de participation non cotés ayant été cotés en 2005.

Au 31 décembre 2005, la Banque a classé 18 titres de participation disponibles à la vente comme dépréciés, avec un total d'actifs d'exploitation de 55,4 millions d'euros (2004 : 17 titres de titres de participation disponibles à la vente totalisant 126,4 millions d'euros).

Tous les titres de participation par lesquels la Banque détenait 20 % ou plus du capital social au 31 décembre 2005 et où la juste valeur de l'investissement total de la Banque dépassait 40 millions d'euros sont présentés ci-dessous :

	Pourcentage de participation
MPF Lafarge: Romcim	38
Winterthur MPF	35
Connex	35
Dalkia Lodz Cogeneration – Privatisation	35
Baring Vostok – Fonds de placement privé	32
Danone MPF - Danone Industria LLC	30
Fonds IV pour les entreprises polonaises	23
Privredna Banka Zagreb	21

15. Actifs incorporels

	2005 Frais de développement de programmes informatiques En millions d'euros	2004 Frais de développement de programmes informatiques En millions d'euros
<i>Coût</i>		
Au 1 ^{er} janvier	54,9	73,3
Acquisitions	8,2	8,3
Cessions	–	(26,7)
Au 31 décembre	63,1	54,9
<i>Amortissement</i>		
Au 1 ^{er} janvier	36,8	54,2
Dotation	10,1	9,3
Cessions	–	(26,7)
Au 31 décembre	46,9	36,8
Valeur comptable nette au 31 décembre	16,2	18,1

16. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	2005 Biens immobiliers En millions d'euros	2005 Technologie et matériel de bureau En millions d'euros	2005 Total En millions d'euros	2004 Biens immobiliers En millions d'euros	2004 Technologie et matériel de bureau En millions d'euros	2004 Total En millions d'euros
<i>Coût</i>						
Au 1 ^{er} janvier	64,7	32,6	97,3	67,0	48,9	115,9
Acquisitions	3,6	2,1	5,7	0,4	1,9	2,3
Cessions	–	(0,3)	(0,3)	(2,7)	(18,2)	(20,9)
Au 31 décembre	68,3	34,4	102,7	64,7	32,6	97,3
<i>Dépréciation</i>						
Au 1 ^{er} janvier	54,2	29,5	83,7	52,1	45,4	97,5
Dotation	4,6	2,4	7,0	4,8	2,3	7,1
Cessions	–	(0,3)	(0,3)	(2,7)	(18,2)	(20,9)
Au 31 décembre	58,8	31,6	90,4	54,2	29,5	83,7
Valeur comptable nette au 31 décembre	9,5	2,8	12,3	10,5	3,1	13,6

17. Dettes représentées par un titre

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après :

	Valeur nominale En millions d'euros	Ajustement à la juste valeur En millions d'euros	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Swap de devises à payer/ (recevoir) En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2005 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2004 En millions d'euros
Couronne slovaque	16,1	7,2	23,3	(23,3)	–	–
Couronne tchèque	138,0	(42,9)	95,1	(95,1)	–	–
Dollar australien	939,7	230,8	1 170,5	(1 170,5)	–	–
Dollar canadien	36,8	7,8	44,6	(44,6)	–	–
Dollar des États-Unis	3 827,8	190,5	4 018,3	7 522,7	11 541,0	9 390,2
Dollar de Nouvelle-Zélande	576,1	8,9	585,0	(585,0)	–	–
Euro	1 615,1	181,2	1 796,3	347,1	2 143,4	1 420,3
Forint hongrois	81,1	7,7	88,8	(85,5)	3,3	4,6
Livre sterling	2 607,5	693,8	3 301,3	(1 467,0)	1 834,3	1 712,1
Nouveau dollar de Taiwan	453,1	(0,8)	452,3	(452,3)	–	–
Nouvelle lire turque	31,4	(1,6)	29,8	(29,8)	–	–
Or en lingots	138,7	0,9	139,6	(139,6)	–	–
Peso mexicain	67,4	2,7	70,1	(70,1)	–	–
Rand sud-africain	1 529,6	(201,1)	1 328,5	(1 328,5)	–	–
Rouble russe	121,9	–	121,9	–	121,9	–
Yen japonais	2 691,0	(40,8)	2 650,2	(2 364,7)	285,5	392,5
Zloty polonais	14,0	(0,2)	13,8	(13,8)	–	45,9
Au 31 décembre	14 885,3	1 044,1	15 929,4	–	15 929,4	12 965,6

Pendant l'exercice la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 54,8 millions d'euros (2004: 358 millions d'euros), d'où un gain net de 1,3 million d'euros (2004: 24,9 millions d'euros),

18. Autres passifs

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros après retraitement
Juste valeur des instruments dérivés	356,6	570,2
Opérations de trésorerie en attente de règlement	858,2	314,7
Intérêts à payer	144,2	131,8
Autres	259,2	253,3
Au 31 décembre	1 618,2	1 270,0

19. Capital souscrit

	2005 Nombre d'actions En millions d'euros	2005 Total En millions d'euros	2004 Nombre d'actions En millions d'euros	2004 Total En millions d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000,0	2 000 000	20 000,0
<i>dont</i>				
Souscriptions par les membres – capital initial	991 975	9 919,8	991 975	9 919,8
Souscriptions par les membres – augmentation de capital	986 975	9 869,7	986 975	9 869,7
Sous-total – Capital souscrit	1 978 950	19 789,5	1 978 950	19 789,5
Actions non allouées ¹	6 050	60,5	6 050	60,5
Capital autorisé et émis	1 985 000	19 850,0	1 985 000	19 850,0
Actions non encore souscrites	15 000	150,0	15 000	150,0
Au 31 décembre	2 000 000	20 000,0	2 000 000	20 000,0

¹ Actions normalement mises à la disposition des nouveaux membres et des membres existants.

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré, ni n'a indiqué son intention de le faire. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 60 états et deux institutions intergouvernementales et a pour objet de faciliter le processus de transition dans les pays d'Europe centrale et orientale qui respectent certains critères politiques. En outre, se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives, la valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque étant égale au montant du capital qu'il a versé alors qu'il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participation ou garanties contractées avant son retrait reste impayée.

Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachète. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa position financière, la Banque pourrait reporter les paiements jusqu'au moment où le risque a disparu et, si nécessaire, indéfiniment. Lorsque la Banque a effectué un paiement à un ancien membre, l'ancien membre est tenu de rembourser, sur demande, le montant à concurrence duquel le prix de rachat de ses actions aurait été réduit s'il avait été tenu compte de ces pertes au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Jusqu'à 50 % de chaque versement pouvait être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'effectuera en huit versements égaux annuels.

Jusqu'à 60 % de chaque versement peut être réglé par un membre au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. Le Conseil d'administration a approuvé une politique d'encaissement en trois versements annuels de même montant pour les billets à ordre émis pour le capital initial, et en cinq versements annuels pour ceux liés à une augmentation de capital.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, le montant des parts non allouées et des droits de vote, figure au tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas payé une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

État résumé du capital libéré à recevoir	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Capital souscrit libéré :		
Espèces et billets à ordre non encore encaissables	289,7	546,4
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	24,4	18,1
Billets à ordre encaissables mais non reçus	12,5	3,2
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	326,6	567,7

Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle pour tenir compte des versements échelonnés à venir.

19. Capital souscrit (suite)

État des souscriptions au capital Au 31 décembre 2005	Total actions (nombre)	Voix pouvant être examinées ¹ (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Membres					
Albanie	2 000	1 539	20,0	14,8	5,2
Allemagne	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Arménie	1 000	743	10,0	7,4	2,6
Australie	20 000	20 000	200,0	147,5	52,5
Autriche	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Azerbaïdjan	2 000	1 141	20,0	14,8	5,2
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600,0	442,5	157,5
Bélarus	4 000	4 000	40,0	29,5	10,5
Belgique	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Bosnie-Herzégovine	3 380	3 380	33,8	24,9	8,9
Bulgarie	15 800	15 800	158,0	116,5	41,5
Canada	68 000	68 000	680,0	501,5	178,5
Chypre	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Communauté européenne	60 000	60 000	600,0	442,5	157,5
Corée, République de	20 000	20 000	200,0	147,5	52,5
Croatie	7 292	7 292	72,9	53,8	19,1
Danemark	24 000	24 000	240,0	177,0	63,0
Égypte	2 000	1 750	20,0	14,8	5,2
ERY de Macédoine	1 382	1 382	13,8	10,2	3,6
Espagne	68 000	68 000	680,0	501,5	178,5
Estonie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
États-Unis d'Amérique	200 000	199 645	2 000,0	1 475,0	525,0
Fédération de Russie	80 000	77 000	800,0	590,0	210,0
Finlande	25 000	25 000	250,0	184,4	65,6
France	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Géorgie	2 000	367	20,0	14,8	5,2
Grèce	13 000	13 000	130,0	95,8	34,2
Hongrie	15 800	15 207	158,0	116,5	41,5
Irlande	6 000	6 000	60,0	44,2	15,8
Islande	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Israël	13 000	13 000	130,0	95,8	34,2
Italie	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Japon	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Kazakhstan	4 600	4 600	46,0	33,9	12,1
Lettonie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Liechtenstein	400	400	4,0	2,9	1,1
Lituanie	2 000	2 000	20,0	14,8	5,2
Luxembourg	4 000	3 850	40,0	29,5	10,5
Malte	200	200	2,0	1,5	0,5
Maroc	1 000	1 000	10,0	7,0	3,0
Mexique	3 000	3 000	30,0	21,0	9,0
Moldova	2 000	951	20,0	14,8	5,2
Mongolie	200	200	2,0	1,5	0,5
Norvège	25 000	25 000	250,0	184,4	65,6
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10,0	7,0	3,0
Ouzbékistan	4 200	4 147	42,0	30,9	11,1
Pays-Bas	49 600	49 600	496,0	365,8	130,2
Pologne	25 600	25 600	256,0	188,8	67,2
Portugal	8 400	8 400	84,0	61,9	22,1
République kirgize	2 000	667	20,0	14,8	5,2
République slovaque	8 534	8 534	85,3	62,9	22,4
République tchèque	17 066	17 066	170,7	125,8	44,9
Roumanie	9 600	9 600	96,0	70,8	25,2
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 703,5	1 256,3	447,2
Serbie-et-Monténégro	9 350	8 999	93,5	68,9	24,6
Slovénie	4 196	4 039	42,0	30,9	11,1
Suède	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Suisse	45 600	45 600	456,0	336,3	119,7
Tadjikistan	2 000	261	20,0	14,8	5,2
Turkménistan	200	139	2,0	1,5	0,5
Turquie	23 000	23 000	230,0	169,6	60,4
Ukraine	16 000	13 520	160,0	118,0	42,0
Capital souscrit par les membres	1 978 950	1 964 169	19 789,5	14 592,8	5 196,7
Actions non allouées	6 050		60,5		
Capital autorisé et émis	1 985 000		19 850,0		

¹ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus au titre des obligations des membres relatives au capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 978 950 (2004 : 1 978 950).

20. Réserves et bénéfices non distribués

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros, après retraitement
Réserve de réévaluation – actifs disponibles à la vente		
Au 1 ^{er} Janvier	663,9	291,6
Retraitement provisoire du solde d'ouverture pour juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(84,8)	13,5
Au 1 ^{er} janvier, après retraitement	579,1	305,1
Réévaluation provisoire du solde d'ouverture pour juste valeur de titres de participation disponibles à la vente	329,8	–
Réévaluation provisoire du solde d'ouverture pour juste valeur de dérivés sur actions	42,7	–
Au 1 ^{er} Janvier, après réévaluation	951,6	305,1
Gains nets dus aux variations en juste valeur	1 323,9	523,4
Transfert au compte de résultat	–	(126,0)
Gains nets passés en bénéfices nets après cession	(171,8)	(38,6)
Au 31 décembre	2 103,7	663,9
Réserve de couverture – couverture de flux		
Au 1 ^{er} Janvier	(0,4)	(9,7)
Gains dus aux variations en juste valeur	0,4	9,3
Au 31 décembre	–	(0,4)
Autres		
Au 1 ^{er} janvier	138,6	119,1
Impôt interne pour l'année	4,3	4,6
Transférés des bénéfices non distribués	7,7	14,9
Au 31 décembre	150,6	138,6
Bénéfices non distribués		
Au 1 ^{er} janvier	710,2	425,7
Retraitement de l'exercice précédent par suite de changements dans les principes comptables	–	(77,9)
Transfert de réserves pour variation en juste valeur d'actifs financiers cotés, à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	(13,5)
Au 1 ^{er} janvier, après retraitement	710,2	334,3
Commissions désignées pour l'exercice précédent	(13,9)	(10,8)
Transférées dans la réserve générale	(7,7)	(14,9)
Transférées dans la réserve pour pertes sur prêts	(292,0)	–
Bénéfice net de l'exercice	1 525,6	401,6
Au 31 décembre	1 922,2	710,2
Total de la réserve générale	4 176,5	1 512,3
Réserve pour pertes sur prêts		
Au 1 ^{er} janvier	–	–
Transférées des bénéfices non distribués	292,0	–
Au 31 décembre	292,0	–
Réserve spéciale		
Au 1 ^{er} janvier	173,7	162,9
Commissions désignées pour l'exercice précédent	13,9	10,8
Au 31 décembre	187,6	173,7
Total des réserves et des bénéfices non distribués	4 656,1	1 686,0

Figure dans la **réserve générale** l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord portant création de la BERD, qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, le solde lié à l'impôt interne était de 57 millions d'euros (2004 : 52,7 millions d'euros). La réserve générale comprend un ajustement visant à rétablir en valeur actuelle le capital libéré à recevoir de la Banque. Le capital à recevoir et les réserves seront progressivement portés à leur valeur future en 2009 lorsque la dernière tranche de capital viendra à échéance. La disparition de la décote du bilan sera portée au compte de résultat pendant cette période et un transfert des bénéfices non distribués vers les réserves générales sera effectué en conséquence.

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** pour lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Ladite réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, par affectation de 100 % des commissions désignées à cet effet reçues par la Banque au titre de prêts, de garanties sur prêts et de garanties d'émission de titres. La réserve spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, un montant égal à 13,6 millions d'euros (2004 : 13,9 millions d'euros) de commissions désignées portées au compte de résultat sera déduit en 2006 du bénéfice de l'exercice 2005 et affecté à la réserve spéciale.

Prenant en compte l'évolution des meilleures pratiques concernant l'application des modèles de provisions pour pertes encourues, la Banque a révisé ses estimations relatives aux provisions pour l'exercice 2005. Cela se traduit, dans les états financiers, par une diminution du montant des provisions de 186 millions d'euros au 31 décembre 2005. En outre, la Banque a établi une **réserve pour pertes sur prêts** de 292 millions d'euros, dans les capitaux propres, à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués – égale à la différence entre les pertes attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat.

Réserves et bénéfices non distribués	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Réserve spéciale	187,6	173,7
Réserve pour pertes sur prêts	292,0	–
Plus-values latentes	2 474,6	776,0
Total des réserves soumises à restrictions	2 954,2	949,7
Réserves générales non soumises à restrictions	1 701,9	736,3
Au 31 décembre	4 656,1	1 686,0

Les réserves de la Banque sont prises en compte dans le calcul de certains ratios prudentiels et dans la détermination, conformément à l'Accord, de la date des distributions au profit des membres. Aux fins de ces calculs, la Banque utilise les réserves générales non affectées afin de rendre compte des principes de gestion prudente qu'elle applique.

21. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux pour certains de ses bureaux résidents dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers et la Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. La bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer, qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché, est révisé tous les cinq ans. La dernière révision s'est achevée en mars 2002 et a pris effet le 25 décembre 2001.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

Montants payables	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Dans un délai d'un an	8,8	1,7
Dans un délai d'un à cinq ans	113,1	85,1
Dans un délai supérieur à cinq ans	327,4	348,9
Au 31 décembre	449,3	435,7
Dépenses	25,4	25,5

La Banque a conclu des accords de sous-location pour un étage du bâtiment abritant son siège et une partie du bureau local de Moscou. Le montant minimal des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

Montants à recevoir	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Dans un délai d'un an	0,8	3,1
Dans un délai d'un à cinq ans	–	0,8
Au 31 décembre	0,8	3,9
Revenus	2,7	4,4

22. Régime de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations déterminées

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations déterminées en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2005. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants inscrits au bilan sont les suivants :

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	128,2	101,4
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(122,1)	(89,6)
	6,1	11,8
Pertes actuarielles non comptabilisées ¹	19,0	25,3
Charges constatées d'avance au 31 décembre	25,1	37,1
Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs")		
Au 1 ^{er} janvier	37,1	36,2
Variations de change	1,4	–
Contributions versées	13,4	12,8
Total des dépenses indiquées ci-après	(26,8)	(11,9)
Au 31 décembre	25,1	37,1

¹ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes historiques des pertes ont été un rendement des actifs du régime inférieur aux prévisions et une baisse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :

	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros
Coût actuel des prestations	(13,7)	(12,5)
Coût des intérêts	(5,7)	(4,8)
Prestations pour services passés	(13,6)	–
Rendement attendu de l'actif ¹	7,6	6,7
Amortissement du déficit actuariel	(1,4)	(1,3)
Total imputé aux dépenses de personnel	(26,8)	(11,9)

¹ Le rendement de l'actif a été de 21,6 millions d'euros au cours de l'exercice (2004 : 10,3 millions d'euros).

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

Taux d'actualisation	4,75 %	5,30 %
Rendement attendu des actifs du plan	6,50 %	7,00 %
Future majoration des traitements	4,25 %	4,00 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 années	15 années

Les gains et pertes actuariels au-delà d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation au titre du régime de retraite à cotisations déterminées a été calculée à 13,2 millions d'euros (2004 : 6,1 millions d'euros) et a été inscrite dans les "Frais administratifs".

23. Personnes apparentées

Les seules personnes apparentées sont le personnel de direction de la Banque. En 2005, les salaires et autres prestations à court terme versés au personnel de direction s'élevaient à 5,6 millions de livres sterling (contre 5,2 millions de livres sterling en 2004). Le personnel de direction ne perçoit pas de prestations postérieures à l'emploi, d'autres prestations à long terme, d'indemnités de cessation d'emploi ou de participations aux bénéfices.

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la banque, les Directeurs des groupes d'affaires, les Directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie.

24. Autres accords de fonds

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de subventions pour l'assistance technique et l'appui à l'investissement dans les pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont séparées des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2005, la Banque gérait 116 fonds de coopération technique (2004 : 105) représentant un total de 862,5 millions d'euros (2004 : 811,5 millions d'euros), dont 304,5 millions d'euros pour les programmes TACIS et PHARE de la Commission européenne dans le cadre des Mécanismes de Bangkok et de préparation d'investissements. Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait à 817,6 millions d'euros au 31 décembre 2005. À cette date, le montant total des fonds non engagés était de 96 millions d'euros. En outre, la Banque administrait également 82 accords de coopération technique pour des projets déterminés d'un montant global de 53,1 millions d'euros.

Dans le cadre du cofinancement de projets de la BERD, la Banque administrait également 17 accords de fonds de coopération représentant des engagements en matière d'investissement d'un montant total de 116 millions d'euros, et deux fonds de pré-adhésion à l'UE d'un montant total de 34,8 millions d'euros.

Comme suite à une proposition du G7 qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays d'opérations, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Le CSN reçoit des contributions de pays donateurs qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2005, 15 contributeurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 267,6 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Lors du Sommet qui a eu lieu à Denver en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Ce Fonds a été créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement. Il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Ce Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2005, 24 contributeurs avaient pris des engagements d'un montant total de 618,1 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque, se sont fermement engagées à fermer et à mettre hors service leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230 avant une date donnée. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à gérer trois fonds internationaux pour le déclassement.

Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds pour Ignalina, Kozloduy et Bohunice. Il a également confirmé le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci permettront de financer des projets déterminés à l'appui de la première phase de déclassement des réacteurs concernés, des mesures financières indispensables pour la restructuration, la réhabilitation et la modernisation des secteurs liés à la production, à la transmission et à la distribution d'énergie ainsi que des améliorations d'efficacité énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer ces centrales nucléaires.

Au 31 décembre 2005, 16 contributeurs s'étaient engagés à subventionner le fonds international pour le déclassement de la centrale d'Ignalina à hauteur de 422,5 millions d'euros, 11 s'étaient engagés à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 254,9 millions d'euros et neuf s'étaient engagés pour la centrale de Bohunice à hauteur de 167,4 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ces fonds.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une conférence avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et des institutions financières internationales actives dans la Dimension septentrionale. Lors de cette conférence, il a été décidé de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale pour renforcer et coordonner le financement dans cette région d'importants projets environnementaux à dimension transfrontières. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le Règlement du Fonds de soutien au Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire du Fonds. Le 31 décembre 2005, onze contributeurs s'étaient engagés pour une somme totale de 225,3 millions d'euros.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque dans le cadre des audits 2005 des fonds de coopération technique et des fonds pour la sûreté nucléaire se sont élevés à 313 000 euros (2004 : 245 000 euros). Par ailleurs, les honoraires des auditeurs de la Banque se sont élevés à 0,2 million d'euros (2004 : 0,6 million d'euros) dans le cadre des services d'examen et de conseil financés par les fonds de coopération technique. Cette somme représente 0,4 % du total versé en 2005 (2004 : 0,8 %) par les fonds de coopération technique pour des services de conseil destinés à soutenir les investissements de la Banque dans les pays d'opérations. Ces contrats de conseil sont attribués conformément aux procédures normales de passation des marchés de la Banque. Les paiements aux auditeurs pour des services de consultation et de conseil pendant la période d'audit sont enregistrés selon la comptabilité de caisse et tiennent compte des paiements à PricewaterhouseCoopers.

25. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu. Le 7 mars 2006, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et en a autorisé la publication. Ces états financiers seront soumis pour approbation à l'Assemblée annuelle des gouverneurs qui se tiendra le 21 mai 2006.

Résumé des fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2005, la Banque gère douze fonds spéciaux, à savoir neuf fonds spéciaux d'investissement et trois fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un résumé des états financiers de ces fonds spéciaux ainsi que des annonces de contribution par pays donateur. Les états financiers de chaque fonds spécial ont été audités séparément. Les comptes audités peuvent être obtenus sur demande auprès de la Banque. Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2005 des Fonds spéciaux se sont élevés à 74 000 euros (2004 : 70 000 euros).

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

- **Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique**
Développer le secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.
- **Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie**
Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Fédération de Russie.
- **Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire**
Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.
- **Fonds spécial d'investissement de l'Italie**
Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises dans certains pays d'opérations de la Banque.
- **Mécanisme spécial de financement des PME**
Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie.
- **Fonds spécial pour la région des Balkans**
Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, et l'ERY de Macédoine, de la Roumanie et de la Serbie-et-Monténégro.
- **Fonds spécial de coopération technique de la BERD**
Financer des projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.
- **Fonds spécial de la BERD pour les PME**
Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-et-Monténégro.
- **Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale**
Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes, de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme d'aide aux échanges commerciaux en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.
- **Fonds spécial pour le financement municipal**
Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie.
- **Convention comptable – Fonds spéciaux d'investissement**
Les états financiers des Fonds spéciaux d'investissement ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relatives aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, avec une modification visant à prendre en compte la réévaluation des titres de participation.
- **Convention comptable – Fonds spéciaux de coopération technique**
Les états financiers des fonds spéciaux de coopération technique ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique. Les contributions et décaissements sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Les intérêts perçus et les charges d'exploitation sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice.

Fonds spéciaux d'investissement

Extrait du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros
Bénéfice/(perte) avant dotation aux provisions	1 839	16 628
Reprise/(constitution) de provisions pour dépréciation de prêts et garanties	12	(1 955)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	1 851	14 673

Extrait du bilan au 31 décembre 2005

Prêts	–	31 443
Provisions pour dépréciation	–	(4 450)
	–	26 993
Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	371	–
Titres de participation disponibles à la vente	5 415	767
	5 786	767
Créances et autres actifs	37 382	28 482
Contributions à recevoir	–	–
Total de l'actif	43 168	56 242
Autres passifs et provisions pour dépréciation et paiements sous garantie	7	16 013
Contributions	41 500	59 351
Réserves et bénéfices non distribués	1 661	(19 122)
Total du passif et des ressources des donateurs	43 168	56 242
Lignes de crédit non utilisées et garanties	4 158	47 986

Fonds spéciaux de coopération technique

Extrait de l'état des variations de la situation financière et du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros
Report	1 598
Intérêts et produits assimilés	23
Décaissements	(252)
Autres charges d'exploitation	(4)
Solde disponible	1 365
Engagements cumulatifs approuvés	23 564
Décaissements cumulatifs	(22 958)
Solde alloué des fonds	606
Solde non alloué des fonds	759
Solde disponible	1 365

Annonces de contributions aux fonds spéciaux, par pays donateur

	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros
Allemagne	–	9 843	–	–	–
Autriche	–	–	–	–	–
Canada	–	2 707	–	–	–
Communauté européenne	–	–	–	–	173 000
Danemark	8 940	–	–	–	–
États-Unis d'Amérique	–	7 192	1 716	–	–
Finlande	8 629	–	–	–	–
France	–	7 686	–	–	–
Islande	427	–	–	–	–
Italie	–	8 401	–	21 915	–
Japon	–	21 162	–	–	–
Norvège	7 732	–	–	–	–
Pays-Bas	–	–	9 500	–	–
Royaume-Uni	–	–	–	–	–
Suède	15 772	–	–	–	–
Suisse	–	2 360	–	–	–
Taipei Chinois	–	–	20 059	–	–
Total au 31 décembre 2005	41 500	59 351	31 275	21 915	173 000

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
1 670 (705)	2 257 158	(18 550) –	(388) –	(1 226) 311	821 (2 550)	(230) –	2 821 (4 729)
965	2 415	(18 550)	(388)	(915)	(1 729)	(230)	(1 908)

8 645 (1 573)	4 510 (1 372)	– –	– –	7 137 (619)	– –	– –	51 735 (8 014)
7 072	3 138	–	–	6 518	–	–	43 721
–	733	1 392	–	–	–	–	2 496
540	–	2 253	–	–	–	–	8 975
540	733	3 645	–	–	–	–	11 471
17 894	19 562	29 462	8 730	3 788	9 866	14 045	169 211
–	–	67 000	–	2 059	–	16 000	85 059
25 506	23 433	100 107	8 730	12 365	9 866	30 045	309 462
340 26 203 (1 037)	1 801 21 915 (283)	3 531 173 000 (76 424)	295 10 997 (2 562)	3 219 37 490 (28 344)	3 505 9 443 (3 082)	242 30 000 (197)	28 953 409 899 (129 390)
25 506	23 433	100 107	8 730	12 365	9 866	30 045	309 462
7 388	1 615	35 074	6 751	5 248	3 259	7 783	119 262

Fonds spécial d'assistance technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'assistance technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
8 357	80	10 035
1 678	1	1 702
(2 274)	(45)	(2 571)
(4)	(1)	(9)
7 757	35	9 157
72 038 (67 518)	1 076 (1 052)	96 678 (91 528)
4 520	24	5 150
3 237	11	4 007
7 757	35	9 157

Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
58	–	2 389	–	–	3 025	–	15 315
276	–	–	–	–	–	–	276
1 472	–	–	–	–	4 309	–	8 488
–	–	–	30 000	–	–	–	203 000
750	–	–	–	1 450	–	–	11 140
–	37 490	–	–	–	29 695	–	76 093
–	–	–	–	1 411	–	–	10 040
–	–	–	–	–	4 980	–	12 666
–	–	–	–	69	–	–	496
–	–	–	–	–	1 360	–	31 676
–	–	–	–	–	3 295	–	24 457
1 568	–	–	–	1 256	–	–	10 556
1 160	–	–	–	–	–	–	10 660
–	–	–	–	–	12 824	247	13 071
–	–	–	–	2 564	–	–	18 336
4 218	–	7 054	–	–	1 244	–	14 876
1 495	–	–	–	–	–	–	21 554
10 997	37 490	9 443	30 000	6 750	60 732	247	482 700

Responsabilité en matière d'information financière

Responsabilité de la Direction

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et de toutes les autres informations fournies dans le Rapport financier. Les états financiers ont été préparés selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales et conformément aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par la Direction et le Service d'audit interne et sont révisées en cas de nécessité, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Un membre du Comité d'audit participe, en tant qu'observateur, au groupe spécial constitué pour sélectionner les auditeurs externes de la Banque. Le Comité d'audit se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque,

ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2005. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords de fonds mentionnés aux pages 55 à 57 du Rapport financier ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la communication et à l'information concernant ces fonds, à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères en matière de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). En fonction de cette évaluation, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2005, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans son Rapport financier de 2005.

Les auditeurs externes de la Banque ont présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans le Rapport financier. En outre, ils ont fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 59, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



Jean Lemierre
Président



Steven Kaempfer
Vice-Président chargé des finances

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Londres

Le 7 mars 2006

Responsabilité en matière d'information financière

Rapport des auditeurs indépendants

À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à une vérification de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) publiée dans le Rapport financier de 2005 selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO). Il incombe aux dirigeants de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements* (ISAE) 3000 (révisée). Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la Banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la Banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la Direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque publiée dans le Rapport financier de 2005 selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO).

Nous avons également procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à la vérification des états financiers de la Banque et avons émis, dans notre rapport en date du 7 mars 2006, une opinion sans réserve.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables
Londres

Le 7 mars 2006

Rapport des auditeurs indépendants aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, à savoir : compte de résultat, bilan, variations des capitaux propres, tableau de financement, principes comptables, stratégies de gestion des risques et notes annexes aux états financiers (les "états financiers"). Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables mentionnés.

Responsabilités respectives du Président et des auditeurs

Le Président est chargé d'établir les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Notre tâche consiste à vérifier les états financiers conformément aux normes internationales d'audit qui leur sont applicables. Le présent rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.

Nous vous indiquons si, selon notre opinion, les états financiers sont présentés d'une manière impartiale, conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du Rapport financier n'est pas en accord avec les états financiers, si la Banque n'a pas tenu de livres comptables en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le Rapport financier et examinons leur conformité avec les états financiers. Ces autres éléments d'information sont exclusivement : principaux repères, résultats financiers et résumé des fonds spéciaux. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers. Les autres informations ne relèvent pas de notre responsabilité.

Fondement de l'opinion des auditeurs

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Un audit consiste notamment à examiner, en les vérifiant, les éléments cités à l'appui des montants et informations présentés dans les états financiers. Un audit consiste également à examiner les principales évaluations et décisions de la Direction dans l'établissement des états financiers, et à décider si les principes comptables utilisés correspondent à la situation financière de la Banque, s'ils sont appliqués d'une manière uniforme et sont suffisamment transparents.

Nous avons préparé et effectué notre audit afin d'obtenir toutes les informations et explications que nous jugions nécessaires pour disposer des preuves qui nous permettraient d'être raisonnablement certains que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou de toute autre forme d'irrégularité ou d'erreur. Pour former notre opinion, nous avons également évalué le caractère adéquat des données d'information fournies dans les états financiers.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2005 ainsi que du bénéfice de l'exercice clos à cette même date, et ils ont été convenablement établis conformément aux normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables et auditeurs agréés
Londres

Le 7 mars 2006

Photographie de couverture

Arnhel de Serra	Fabricant de meubles Niki, Bulgarie (en haut, à gauche)
Simon Crofts	Verrerie Gostomel, Ukraine (en haut, à droite)
Mike Ellis	Good Food, Russie (au milieu)
Simon Crofts	Autoroute M5, Hongrie (au milieu, à droite)
Vladimir Pirogov	K-Mobile, Kazakhstan (en bas, à gauche)

Publié par la

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rédigé et édité par le Service des publications du Département de la communication.

Traductions allemande, française et russe effectuées par le Service des langues.

Maquette conçue et document produit par le Service du graphisme.

Imprimé en Angleterre par Stabur Graphics, dans le cadre de programmes de recyclage des déchets et du papier.



Couverture et texte imprimés sur Phoenixmotion Xenon, papier fabriqué sans utilisation d'acide ou de chlore.

Ces types de papier sont sans danger pour l'environnement, avec de faibles émissions en cours de fabrication.

ref : **6602**

**Banque européenne pour
la reconstruction et le développement**

One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone: +44 20 7338 6000
Télécopie: +44 20 7338 6100
SWIFT: EBRDGB2L

Site web

www.ebrd.com

Demandes relatives aux publications

Téléphone: +44 20 7338 7553
Télécopie: +44 20 7338 6102
Courriel: pubsdesk@ebrd.com

Demandes de renseignements sur la BERD

Téléphone: +44 20 7338 6372
Télécopie: +44 20 7338 6102
Courriel: generalenquiries@ebrd.com

Demandes de renseignements sur les projets

Téléphone: +44 20 7338 7168
Télécopie: +44 20 7338 7380
Courriel: projectenquiries@ebrd.com

